

Septembre 2007

Étude relative au calcul de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau pour les districts français en application de la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 - Mise à jour

 ERNST & YOUNG

La Qualité par principe™



Rapport final

Version modifiée du 21 septembre 2007

Avertissement

La plupart des calculs effectués dans le cadre de cette étude s'appuient sur :

- des estimations,
- des résultats tirés d'enquêtes statistiques,
- des reconstitutions de grandeurs caractéristiques ou de coûts unitaires pour le patrimoine décrit.

La précision des calculs effectués doit donc être relativisée et conduit pour plusieurs indicateurs à des fourchettes parfois larges. La largeur de ces fourchettes reflète le niveau de connaissance et de précision envisageable à l'heure actuelle pour la réalisation de ces calculs.

Le lecteur devra donc impérativement appréhender ces valeurs comme des indications d'ordre de grandeur des variables analysées, mais ne pas les considérer comme des valeurs précises.

Nous conservons cependant les résultats des calculs tels quels pour en faciliter la reconstitution.

L'analyse se concentre sur les comptes des services de l'eau et de l'assainissement en France métropolitaine. Les comptes des DOM présentaient en effet des écarts liés à des saisies partielles.

Résumé

La caractérisation des districts hydrographiques demandée par l'article 5 de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)¹ doit s'appuyer sur une **analyse économique des usages de l'eau**. Celle-ci doit permettre de prendre en compte et de rendre compte du principe de **récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau**.

C'est dans ce cadre que la Direction de l'Eau du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable avait souhaité disposer en 2004 d'une étude sur les données 2001 dont les objectifs étaient :

- Alimenter les états des lieux élaborés sur chaque district hydrographique,
- Réaliser les calculs déterminant le niveau de chaque service à l'échelle des districts hydrographiques,
- Assurer un niveau satisfaisant de cohérence des approches locales et nationales,
- Formaliser l'approche retenue lors de la détermination des termes nécessaires à l'analyse,
- Optimiser les coûts de collecte et d'exploitation des données nationales.

Cette étude a pour but de mettre à jour, à l'aide des données 2004, en apportant toutes les améliorations possibles de méthode, l'étude menée sur les données de 2001. Elle s'appuie sur les comptes communiqués par la DGCP, d'une part, et d'autre part l'analyse des comptes de 15 délégataires et de leur extrapolation en fonction des données du SESSI.

Pour les services d'eau et d'assainissement, l'étude a permis de reconstituer les recettes, dépenses courantes et dépenses d'investissement suivantes :

Districts	Délégataires	Collectivités	TOTAL
<i>Recettes facturées du service</i>	5 452	4 443	9 895
<i>Subventions d'exploitation</i>	-	377	377
Recettes de fonctionnement du service	5 452	4 820	10 272
OPE (dépenses d'exploitation)	4 791	2 466	7 257
Coût patrimonial	739	5 075	5 814

Les travaux effectués en 2004 sur l'évaluation de la CCF n'ont pas été mis à jour. Ils ont en revanche fait l'objet d'une actualisation au moyen de l'index général des travaux TP01.

¹ Directive n° 2000/60/Ce du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

	2001		taux d'actualisation	2004 = 2001 actualisé	
	estimation basse	estimation haute		estimation basse	estimation haute
CCF services d'assainissement	1700	3100	11,00%	1887	3441
CCF services de l'eau	2100	4600	11,00%	2331	5106
CCF totale	3800	7700		4218	8547

A partir de ces éléments nationaux, quelques analyses simples permettent de commenter les équilibres actuels des services d'eau et d'assainissement :

- Les dépenses d'exploitation sont couvertes à 136% par les recettes facturées des services.
- Les investissements réalisés annuellement sont couverts à 80% par la somme de la capacité d'autofinancement et des subventions d'investissement perçues et donc appellent une faible sollicitation de l'endettement externe.
- En revanche, le besoin en renouvellement apprécié par la CCF est supérieur aux investissements réalisés annuellement et, malgré une évolution forte depuis 2001, traduit une capacité d'investissement actuelle des services encore insuffisante.

Les résultats obtenus concernant la gestion des eaux pluviales par les collectivités sont plus fiables que les données exploitées en 2001, notamment la contribution aux communes matérialisée par le compte 7063, qui doit théoriquement représenter entre 10 et 14% des dépenses de fonctionnement du service d'assainissement. Néanmoins, une analyse de cohérence laisse supposer une insuffisance de contribution aux budgets annexes assainissement et par ailleurs, les données relatives aux investissements ne présentent pas à ce stade un niveau de confiance suffisant.

Abréviations et définitions

- ANC : Assainissement Non Collectif des ménages
- CAF : Capacité d'Autofinancement
- CCF : Consommation de Capital Fixe, établie sur la base d'une valeur à neuf des installations, divisée par leur durée de vie technique (et non comptable). Elle correspond à la dépréciation subie par le capital fixe au cours d'une période considérée par suite d'usure normale et d'obsolescence prévisible
- DCE : Directive n° 2000/60/Ce du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau
- DGCP : Direction Générale de la Comptabilité Publique (Ministère de l'Intérieur)
- DOM : Département D'outre Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion)
- DSP : Délégation de Service Public
- EAE : Enquête Annuelle aux Entreprises (enquêtes sectorielles SESSI, Insee)
- EH : Equivalent Habitant
- F811 : Les collectivités de plus de 3500 habitants ont l'obligation d'établir une présentation de leurs comptes par fonction (par opposition à la présentation comptable, fondée sur une présentation dite par nature). La nomenclature fonctionnelle, conçue comme un instrument d'information, permet uniquement de répartir, par secteur d'activité et par grande masse, les crédits ouverts au budget d'une commune. La fonction 811 concerne l'activité « eau et assainissement » au sein du budget général des collectivités.
- FP2E : Fédération professionnelle des entreprises de l'eau
- FNDAE : Fonds national pour le Développement des Adductions d'Eau potable
- GIE : Groupement d'Intérêt Economique ; forme juridique utilisée par quelques délégataires pour gérer certaines prestations (facturation, centre d'appels, achat centralisé des fournitures et produits, etc.) avec une seule structure au sein d'un groupe, le GIE, qui facture ces prestations aux filiales bénéficiaires des services.
- Ifen : Institut Français de l'Environnement
- k€ : Milliers d'euros
- km³ : Milliers de mètres cubes
- M14 : Instruction comptable servant de base à l'établissement du budget général des communes
- M49 : Instruction comptable servant de base à l'établissement des budgets annexes Eau et Assainissement des collectivités. Applicable depuis le 1^{er} janvier 1992, la mise en place de la M49 impose aux collectivités la tenue d'un budget annexe pour l'eau et/ou l'assainissement au-delà de 500 habitants.

- M€ : Millions d'euros
- ml : Mètre linéaire (pour les données relatives aux réseaux)
- Mm³ : Millions de mètres cubes
- Oieau : Office International de l'eau
- OPE : Dépenses opérationnelles d'exploitation
- RGP : Recensement Général de la Population effectué par l'Insee (les données exploitées dans le cadre de l'étude sont tirées du RGP 1999)
- RNDE : Réseau National des Données sur l'Eau
- SATEP : Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable
- SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration
- Scees : Service Central des Etudes et Enquêtes Statistiques du Ministère de l'Agriculture
- SESSI : Service des Etudes Statistiques Industrielles, Ministère de l'Industrie
- SECN : Système Elargi de Comptabilité Nationale. Nous ferons références aux codes SECN utilisés pour analyser les comptes des collectivités
- SPDE : Syndicat Professionnel des entreprises de services d'Eau et d'Assainissement
- STEP : Station d'épuration
- UPEP : Unités de Production d'Eau Potable
- VNF : Voies Navigables de France

Sommaire

1	Contexte et objectifs de l'étude	8
1.1	Contexte	8
1.2	Objectifs de l'étude	8
1.3	Evolution 2001-2004	10
1.3.1	<i>Amélioration des méthodes d'analyse des données</i>	10
1.3.2	<i>Evolutions majeures</i>	10
1.3.3	<i>Actualisation de la CCF</i>	11
1.4	Sources de l'étude	12
1.5	Produits de l'étude	13
2	Les services publics collectifs d'eau potable et d'assainissement	14
2.1	S'adapter à l'organisation des services français de l'eau et de l'assainissement	14
2.2	Evaluation de la contribution des délégataires	15
2.2.1	<i>Sources mobilisées et approche générale</i>	15
2.2.2	<i>Commentaires sur les principales étapes de calcul réalisées</i>	16
2.2.3	<i>Résultats et commentaires, pistes d'amélioration</i>	21
2.3	Analyse des comptes des collectivités pour l'eau et l'assainissement	22
2.3.1	<i>Données disponibles à la DGCP et approche générale</i>	22
2.3.2	<i>Commentaires sur les principales étapes de calculs</i>	24
2.3.3	<i>Résultats et commentaires</i>	25
2.4	Consolidation des comptes des délégataires et des collectivités	26
2.4.1	<i>Commentaires sur les principales étapes de calculs</i>	27
2.4.2	<i>Résultats et commentaires</i>	28
2.5	Evaluation de la CCF des services de l'eau et de l'assainissement	29
2.6	Analyse du recouvrement des coûts pour les services d'eau et d'assainissement	30
2.6.1	<i>Synthèse des éléments chiffrés et description de l'approche</i>	30
2.6.2	<i>Analyse des ratios calculés pour les services d'eau potable et d'assainissement</i>	32
2.6.3	<i>Limites de l'exercice et améliorations envisageables</i>	38
3	La gestion des eaux pluviales par les collectivités	39
3.1	Méthodologie	39
3.2	Résultats obtenus	40
4	Conclusion	43

5	Synthèse par district hydrographique	44
5.1	District Adour Garonne	45
5.1.1	<i>Caractérisation du District – Données physiques</i>	45
5.1.2	<i>Services collectifs d'eau et d'assainissement</i>	45
5.2	District Artois Picardie	47
5.2.1	<i>Caractérisation du District – Données physiques</i>	47
5.2.2	<i>Services collectifs d'eau et d'assainissement</i>	47
5.3	District Loire Bretagne	49
5.3.1	<i>Caractérisation du District – Données physiques</i>	49
5.3.2	<i>Services collectifs d'eau et d'assainissement</i>	49
5.4	District Rhin Meuse	51
5.4.1	<i>Caractérisation du District – Données physiques</i>	51
5.4.2	<i>Services collectifs d'eau et d'assainissement</i>	51
5.5	District Rhône Méditerranée	53
5.5.1	<i>Caractérisation du District – Données physiques</i>	53
5.5.2	<i>Services collectifs d'eau et d'assainissement</i>	53
5.6	District Seine Normandie	55
5.6.1	<i>Caractérisation du District – Données physiques</i>	55
5.6.2	<i>Services collectifs d'eau et d'assainissement</i>	55
6	Annexes	57

1 Contexte et objectifs de l'étude

1.1 Contexte

La caractérisation des districts hydrographiques demandée par l'article 5 de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)² doit s'appuyer sur une **analyse économique des usages de l'eau**. Les spécifications formulées à l'annexe III en indiquent les lignes directrices et précisent notamment qu'elle doit permettre de prendre en compte et de rendre compte du principe de **récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau**.

Il s'agit ici en fait de mesurer le **degré de couverture des coûts associés à ces utilisations** de l'eau par les acteurs qui les génèrent. Les principaux coûts pris en considération dans cette approche sont les coûts opérationnels de maintenance et d'exploitation (OPE) et les coûts de renouvellement des installations, assimilés à la consommation de capital fixe (CCF),

La Directive ne précise pas la définition exacte des « services³ » qu'il convient d'analyser, mais demande au minimum de distinguer les **trois grandes catégories d'utilisateurs que sont les ménages, l'agriculture et l'industrie**.

Sur ces bases, la caractérisation ainsi que l'analyse de la récupération des coûts associés à ces services suppose donc de réunir, de construire ou d'évaluer plusieurs éléments économiques nécessaires à la réalisation de ces calculs.

Enfin, l'échelle retenue pour la réalisation de ces calculs doit à la fois permettre une approche nationale et une évaluation pour chaque district hydrographique, la méthodologie ayant par ailleurs été établie par le groupe de travail « Economie » du Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE).

1.2 Objectifs de l'étude

L'étude commandée par la Direction de l'Eau du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable poursuit plusieurs objectifs complémentaires :

² Directive n° 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.


³ Les services liés à l'utilisation de l'eau ont été considérés en France comme étant des utilisations de l'eau (ayant un impact sur l'état des eaux) caractérisée par l'existence d'ouvrages de prélèvement, de stockage ou de rejet (et donc d'un capital fixe).

- **Alimenter les états des lieux élaborés sur chaque district hydrographique**, en mettant à disposition les éléments disponibles à une échelle nationale pour le calcul et l'analyse de la récupération des coûts pour 3 des termes nécessaires à cette évaluation :
 - Les recettes des services,
 - Les coûts opérationnels (OPE) des services,
 - Le coût du capital (CCF).Les coûts environnementaux font l'objet d'approches spécifiques et ne sont donc pas couverts par cette étude.
- Selon les services et pour les termes le permettant (en fonction de la qualité de l'information disponible), réaliser complètement les calculs déterminant leur niveau à l'échelle de chaque district hydrographique,
- Assurer un **niveau satisfaisant de cohérence** des approches développées sur chaque district avec les travaux de synthèse menés au niveau national à partir de données locales ou nationales,
- **Formaliser l'approche retenue** lors de la détermination des termes nécessaires à l'analyse de la récupération des coûts pour :
 - En assurer la **reproductibilité**,
 - **Identifier les potentiels d'amélioration** de la démarche :
 - données manquantes,
 - besoins d'enquêtes complémentaires,
 - modifications de la méthode proposée,
- **Optimiser les coûts de collecte et d'exploitation des données nationales** utilisables dans les états des lieux construits à l'échelle des districts.

L'enjeu, lié à la formalisation de l'approche engagée et à l'explicitation de la démarche, est une composante importante de la demande. En effet, les manques identifiés et les limites de l'étude et de ses résultats ne pourront être palliés ou dépassés que par la mise en œuvre d'un processus progressif et probablement itératif d'amélioration de la connaissance et de la caractérisation économique des services étudiés.

1.3 Evolution 2001-2004

Cette étude consiste en la mise à jour d'une étude menée en 2004 sur les comptes de 2001, sur l'analyse de la couverture des coûts pour les services publics et collectifs de distribution d'eau et d'assainissement et pour les services d'évacuation des eaux pluviales.

Les changements de méthode et les variations fortes entre 2001 et 2004 ont été isolées au fil du rapport et identifiées à l'aide du signe . Nous nous proposons de résumer ici les évolutions majeures.

1.3.1 Amélioration des méthodes d'analyse des données

La méthode de reconstitution des comptes de l'eau a pu être affinée par rapport à 2001, notamment grâce à une amélioration de la qualité et de la précision des données communiquées par la DGCP.

- Nous avons ainsi pu exploiter des données départementales et reconstituer les informations par bassin. En 2001, elles n'étaient pas aussi fiables qu'en 2004. Les données nationales leur avaient été préférées, conduisant à une ventilation par bassin ainsi moins fidèle à la réalité.
- La répartition des données des départements situés sur plusieurs bassins a été effectuée au prorata de la population, sur la base du recensement de 1999. En 2001, les volumes d'eau avaient été utilisés.
- Pour le retraitement du chiffre d'affaires travaux des délégataires pour le compte des collectivités, nous avons choisi d'évaluer le montant de ce chiffre d'affaires pour les délégataires et de le reprendre tel quel pour le retraiter. Cette méthode permet une plus grande lisibilité et une plus grande traçabilité que la méthode employée en 2001 qui consistait à reconstituer les dépenses des collectivités imputables aux délégataires.
- L'étude des délégataires a porté en 2004 sur 15 entreprises, contre 12 en 2001.
- En ce qui concerne les eaux pluviales, nous avons choisi de consolider les données issues du compte 7063 et de la fonction 811. En 2001, elles étaient analysées de manière indépendante.

1.3.2 Evolutions majeures

On peut noter entre 2001 et 2004 quelques variations qui sont en partie imputables aux affinements des méthodes et à l'amélioration de la précision des données, et en partie à de réelles évolutions. Néanmoins, les résultats 2004 sont dans l'ensemble cohérents avec l'étude de 2001.

Les principales variations concernent :

- Une hausse du chiffre d'affaires des délégataires de 6% : le chiffre d'affaires retenu en 2001 s'élevait à 9 550 M€. Il est de 10 122 M€ en 2004. Il comprend non seulement leurs propres recettes mais aussi les surtaxes facturées pour le compte des collectivités concédantes et les redevances pour les Agences de l'Eau, VNF et FNDAE.

- L'augmentation des dépenses d'investissement des délégataires qui passent de 476M€ en 2001 à 739M€ en 2004, soit une hausse de 55%, est liée pour partie aux modifications de la méthode (incorporation d'un coût normatif des capitaux employés et d'une fraction des investissements hors domaine concédé) et à une meilleure réponse aux demandes des collectivités (notamment, mise en place progressive des programmes de branchements plomb).
- L'augmentation des dépenses d'investissement des collectivités qui passent de 3 743M€ en 2001 à 5 123M€ en 2004, soit une hausse de 37%.

En ce qui concerne les ratios d'analyse calculés :

- La couverture des dépenses d'exploitation est relativement stable par rapport à 2001 : elle est passée de 140 à 136% entre 2001 et 2004.
- Le taux de couverture des investissements est passé de 90 à 80% entre 2001 et 2004 : la CAF cumulée délégataires+collectivités et les subventions ont moins augmenté (respectivement +15 et +32%) que les investissements (+35%). Le taux de couverture s'est par conséquent atténué. Il reste 20% à couvrir, soit environ 1 200M€.
- Le taux de couverture de la CCF est passé de 50-100% à 55-111% entre 2001 et 2004 : la CAF cumulée délégataires+collectivités et les subventions ont plus augmenté (respectivement +15 et +32%) que la CCF (+11%), actualisée en appliquant le taux de variation de l'index des travaux publics TP01.
- Le taux de couverture des charges des services et de la CCF par les recettes est relativement stable par rapport à 2001 : il se situe entre 72 et 98% en 2004 contre une fourchette de 74-100% en 2001.

Pour les eaux pluviales :

- La contribution versée au titre des eaux pluviales sur le compte 7063 est de 157M€ en 2004 contre 20M€ en 2001. Le montant 2004 semble plus cohérent, comme le montre l'analyse en paragraphe 3. En 2001, le compte était presque vide, du fait d'une mauvaise imputation de la contribution, soit par l'absence de transfert. Ce dernier point était important au titre de la DCE et de l'analyse de la récupération des coûts : l'utilisateur payait, par le biais de sa facture assainissement une prestation qui aurait dû être réglée par le contribuable.

1.3.3 Actualisation de la CCF

L'évaluation de la CCF s'appuie sur les travaux effectués en 2001. S'agissant du besoin de renouvellement des infrastructures, les montants estimés en 2001 ont été actualisés par application du taux de variation de l'index des Travaux Publics TP01 sur la période 2001-2004.

1.4 Sources de l'étude

Comme mentionné plus haut, il s'agit pour cette étude d'actualiser des travaux effectués sur les comptes de 2001. Le schéma ci-dessous permet de visualiser les **sources de données mobilisées pour cette étude** :

Les croix figurent les éléments à caractériser		Service d'eau et d'assainissement		Réseau pluvial séparatif
		Public	Privé	
Ménages	Recettes	X	X	
	Coûts de fonctionnement	X	X	
	Investissements, CCF	X	X	
Activité économique : industrie et collectivités	Recettes	X	X	X
	Coûts de fonctionnement	X	X	X
	Investissements, CCF	X	X	X
Agriculture	Recettes	X	X	
	Coûts de fonctionnement	X	X	
	Investissements, CCF	X	X	

Actualisation des éléments de l'étude menée sur les comptes 2001

Enquêtes EAE, rapports d'activité et comptes publiés des délégataires

Bases DGCP

Commentaires du schéma :

- Dans le cadre de l'étude :
 - L'analyse des services publics de l'eau et de l'assainissement a été effectuée pour l'ensemble des usagers, à travers les comptes des collectivités et des délégataires.
 - La gestion des eaux pluviales (classée dans les services aux activités économiques puisque les collectivités se situent dans cette catégorie d'usagers) est abordée par le biais de l'analyse des comptes des collectivités.

1.5 Produits de l'étude

Les produits de l'étude sont les suivants :

- **Le détail des calculs** réalisés pour procéder à l'évaluation des différents termes et un commentaire des éléments calculés ou évalués (y compris les fichiers Excel contenant la réalisation des calculs et permettant d'en retracer les étapes),
 - **Une évaluation de la fiabilité des données** mobilisées et l'identification du potentiel d'amélioration de ces sources,
 - **Une synthèse des premiers ratios calculés** pour rendre compte de la récupération des coûts pour ces services,
 - **L'identification**, le cas échéant, **des traitements complémentaires** pouvant améliorer la qualité de la démarche actuelle.

- Une **synthèse des éléments évalués par district hydrographique**, pour faciliter l'exploitation des termes construits à cette échelle.

2 Les services publics collectifs d'eau potable et d'assainissement

2.1 S'adapter à l'organisation des services français de l'eau et de l'assainissement

La multiplicité des services de production/distribution d'eau potable et d'assainissement interdit toute approche fondée sur une analyse détaillée et individuelle de l'ensemble de ces services. Qui plus est, il est nécessaire de tenir compte des différents modes d'organisation existants, selon que le service est géré en régie ou bien en partenariat avec un délégataire, à une échelle communale ou intercommunale.

L'approche retenue a donc reposé sur 2 analyses complémentaires, présentées successivement dans la suite de cette partie et fondées sur l'étude :

- **Des comptes des collectivités**, que celles-ci exercent directement leur compétence ou bien que le service soit assuré en partenariat avec un délégataire de service. Pour mener cette analyse, nous nous sommes appuyés sur les travaux de la Direction Générale de la Comptabilité Publique qui élabore chaque année une agrégation des comptes administratifs correspondant aux services de l'eau et de l'assainissement,
- **Des comptes des entreprises délégataires**, dont l'activité est caractérisée par le biais des enquêtes annuelles sectorielles développées par l'Insee et le SESSI, et qui ont servi de base à nos travaux.

Nous analysons dans un premier temps les comptes des délégataires, puis ceux des collectivités pour identifier les recettes facturées de ces services et leurs dépenses d'exploitation (OPE) et d'investissement.

La consolidation de ces 2 parties permet de reconstituer une vision des services de l'eau et de l'assainissement dans leur ensemble. Par ailleurs, une vérification des ordres de grandeur construits de cette manière est envisageable par comparaison avec les approches prix-quantité (volumes facturés) développées notamment par le biais des enquêtes Ifen-Scees.

2.2 Evaluation de la contribution des délégataires

2.2.1 Sources mobilisées et approche générale

Trois types de sources de données, correspondant à 3 étapes de calculs, ont été utilisés pour identifier la part des recettes et des charges des services de l'eau et de l'assainissement représentée par les entreprises délégataires :

Les enquêtes annuelles de l'INSEE et le SESSI qui ont permis de définir le chiffre d'affaires des entreprises délégataires de services d'eau et/ou d'assainissement.

-Le **secteur 41.0Z** correspond aux entreprises du secteur « captage, traitement et distribution d'eau » et regroupe la majorité des délégataires français.

-Le **secteur 90.0A** regroupe les entreprises du secteur « épuration des eaux usées », dont une partie correspond aux entreprises délégataires de services d'assainissement



La consolidation de l'approche EAE s'appuie sur une **analyse détaillée des comptes sociaux publiés et disponibles auprès du Greffe pour les 15 entreprises aux chiffres d'affaires et effectifs salariés les plus importants pour l'exercice 2004.**

Cette consolidation a permis une extrapolation de la part gérée par les entreprises **privées.**



La combinaison des **données concurrence de l'étude Xerfi**, de l'identification de la **présence des opérateurs** dans les grandes villes et des **données de l'enquête Ifen-Scees** a permis de définir les clés de répartition des différents termes calculés entre les départements puis les districts hydrographiques français.

2.2.2 Commentaires sur les principales étapes de calcul réalisées

L'ensemble des calculs effectués est disponible et détaillé dans les annexes du rapport. Nous en résumons et commentons ici les étapes :

2.2.2.1 Etape 1 : détermination du chiffre d'affaires 2004 de référence pour l'ensemble des délégataires de services d'eau et d'assainissement français

L'EAE 41.0Z qui regroupe la très grande majorité des délégataires fixe le chiffre d'affaires des entreprises de plus de 20 employés à 9 927 M€ pour 2004.

Ce chiffre d'affaires ne correspond pas exactement au périmètre des délégataires français des services de l'eau et d'assainissement et les corrections suivantes ont donc été effectuées :

- **Prise en compte des entreprises de moins de 20 salariés : + 5 M€** (le niveau de redressement correspond à celui déterminé pour les comptes nationaux de l'eau et de l'assainissement, en partenariat avec l'Insee, repris tel quel).
- **Retrait de 2 sociétés non délégataires publics français relevant de l'EAE 41.0Z avec un impact de - 108 M€ sur le chiffre d'affaires**, pour les raisons suivantes :
 - 1 société dont les services sont destinés aux industriels (**Ondeo Industrial Solutions**),
 - 1 société dédiée à la gestion d'usines de production d'eau potable (**Eau du Sud Parisien**).
- **Intégration** d'une quote-part de l'activité caractérisée dans l'EAE 90.0A pour tenir compte des sociétés exclusivement délégataires pour l'assainissement : + 299 M€.

La compilation de ces différents retraitements conduit à prendre en compte, pour les délégataires des services d'eau et d'assainissement, un chiffre d'affaires de 10 122 M€ pour l'année 2004 (y compris redevances des Agences de l'Eau). C'est donc sur cette base que nous avons étudié les comptes d'une sélection de délégataires pour identifier, dans ce chiffre d'affaires, les termes nécessaires à l'analyse de la récupération des coûts pour ces services.



Evolution 2001-2004 :

le chiffre d'affaires retenu en 2001 s'élevait à 9 550 M€

Cette hausse s'explique par :

- Une hausse du chiffre d'affaires de l'EAE 41.0Z : impact de +700M€
- Le périmètre d'exclusion plus restreint de l'étude Xerfi : impact de +350M€.

Compensés par :

- La précision du chiffre d'affaires des entreprises de moins de 20 salariés : impact de -460M€

2.2.2.2 Etape 2 : Exploitation des comptes sociaux publiés 2004 de 15 délégataires

La somme des chiffres d'affaires de référence XERFI des délégataires pris en compte dans notre analyse (8 140 M€ avant retraitements) couvre 80,4% du chiffre d'affaires retenu pour 2004 (10 122 M€). L'analyse comptable globale des 15 délégataires retenus pour notre étude a donc été extrapolée selon le pourcentage 80,4% appliqué aux trois catégories « Générale », « Lyonnaise », « SAUR+sociétés communes/independantes ».

En l'absence de comptes consolidés au sein des trois grands opérateurs pour l'activité eau en France, nos travaux ont été effectués sur la base des comptes individuels de 15 entreprises sur lesquels il a fallu procéder à un certain nombre d'annulations ou compensations pour donner une plus grande lisibilité aux recettes des délégataires :

- Éliminer les transactions entre entreprises d'un même groupe. Il en est ainsi principalement de la CGE avec les mécanismes associés aux GIE et d'assurance sur le renouvellement ;
- Identifier les flux entre certains délégataires (ex: SAGEP) ou les achats d'eau et entre les délégataires et les délégants et Agences de l'Eau à travers :
 - L'élimination des recettes tiers, soit sur la base des données communiquées dans les comptes 2004, soit par extrapolation des données 2001 ;
 - L'élimination du chiffre d'affaires travaux réalisé avec les collectivités locales et de la charge correspondante ; par défaut une quote-part à 50% du chiffre d'affaires travaux des délégataires a été retenue.
 - L'élimination du chiffre d'affaires des prestations de services réalisé par les opérateurs avec les collectivités locales (tous marchés publics) ; de même, par défaut une quote-part à 50% a été retenue.
 - Le coût induit par les dispositions « annuités d'emprunt et droit d'entrée »

La distinction des charges de fonctionnement et d'investissement a conduit :

- Sur la dimension investissement à identifier la dimension du préfinancement par le compte de résultat (jeu des amortissements et des provisions) des réalisations, déterminer à travers le résultat d'exploitation retraité la rémunération de l'intervention des opérateurs (que le niveau des investissements réalisés soit en ligne ou non avec leur impact dans le compte de résultat), prendre en considération à travers la position nette sur les capitaux employés, un coût du capital pris par hypothèse à un coût théorique de 6%.
- Identifier les dépenses de fonctionnement par nature et prendre en compte le solde net de l'organisation en GIE du groupe **Générale des Eaux** dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement.
- Isoler la composante « annuité d'emprunt » comme un coût financier additionnel de financement.

Il convient de noter que l'affectation des dépenses d'investissement aux domaines privé et concédé, et la mise en exergue des dépenses de renouvellement a pu nous conduire à formuler des hypothèses (qui ne remettent pas en cause la valeur de l'investissement global réalisé) :

- On ne peut extraire les dépenses de renouvellement des dépenses d'investissement dans les comptes de la **Lyonnaise de Eaux**. C'est la raison pour laquelle on trouve un montant de dépenses de renouvellement nul par défaut, qui n'est pas le reflet de la réalité.
- Pour la **SDEI** et la **SAUR**, la distinction entre investissements de domaine privé et investissements du domaine concédé n'apparaît pas dans les comptes publiés. Par défaut, une répartition de 50% sur chacun des postes a été utilisée.

Evolution 2001-2004 :



- Changement de méthode : lors de la consolidation, le chiffre d'affaire des travaux et des prestations de services réalisés par les délégataires pour le compte des collectivités sera retranché des achats et charges externes des collectivités.
- Analyse des données de 15 délégataires contre 12 en 2001.
- Distinction effectuée entre charge patrimoniale nette supportée par les délégataires et dépense effective d'investissement.

2.2.2.3 Etape 3 : Répartition par bassins

La méthodologie utilisée est exposée en détail en annexe II. Les principales étapes sont les suivantes :

- **Répartition de la population déléguée par délégataire** (études IFEN SCEES + Xerfi)
 - l'étude Xerfi 410Z « Service des eaux » datée de Mai 2005, page 45 (Lyonnaise : 24%, CGE : 51%, SAUR+paritaires/autres sociétés indépendantes : 25%).
- **Identification dans chaque département des délégataires des 3 villes principales**
 - Traitements particuliers pour le SEDIF, la Ville de Paris, les paritaires et la région parisienne sur la base des dernières informations disponibles de l'observatoire de la DRE Ile de France.
 - L'étude IFEN SCEES 2001 présentait une population déléguée nulle dans le département du Nord. Cette donnée a été ajustée.
- **Identification par délégataire et en parallèle par département de la population déléguée « non attribuée » aux 3 familles suivantes :**
 - Périmètre CGE
 - Périmètre LEF
 - SAUR + autres
- **Répartition du solde par délégataire en fonction du poids relatif de chaque département par rapport au reste non affecté.**

- **Ventilation par bassin** selon les mêmes règles que pour les comptes publics à travers une répartition des départements par bassin (selon des clés pour les départements à cheval sur plusieurs bassins)

Le résultat de l'application de cette clé est présenté dans la partie du rapport consacrée à la déclinaison des résultats par District hydrographique.

Bien que construite sur une distinction eau/assainissement la clé n'a pas été utilisée pour identifier des termes spécifiques pour l'eau ou l'assainissement puisque pour certains délégataires, la distinction au sein du chiffre d'affaires n'existe pas et qu'il en est de même pour l'ensemble des dépenses pour tous les délégataires.

Evolution 2001-2004 :



- Changement de méthode : la clé de répartition des comptes par bassin était les volumes vendus en 2001. En 2004, la répartition de la population a été utilisée (données du recensement de 1999)
- Prise en compte des implantations spécifiques des opérateurs majeurs dans les grandes villes de chaque département pour une affectation plus fine.

A noter cependant que les comptes des paritaires n'ont pu être parfaitement attribués, en l'absence d'information sur la population concernée.

2.2.2.4 Résultats

	M€
Chiffre d'affaires de l'EAE 2004	9 927
Ajout des entreprises de moins de 20 employés	5
Retrait de 2 sociétés "non délégataires publics français" de l'EAE:	-108,1
<i>Ondeo Industrial Solutions</i>	-54,6
<i>Eau du Sud Parisien</i>	-53,5
Prise en compte du chiffre d'affaire en provenance de l'EAE 90.0A	299,0
Chiffre d'affaires retenu pour 2004	10 122,12

en M€	TOTAL EXTRAPOLE A PARTIR DE XERFI 2004	Pour mémoire, données 2001	Répartition par bassin de la comptabilité extrapolée					
			AE AP	AE RM	AE SN	AE LB	AE AG	AE RMC
Chiffre d'affaires eau	4 651	4 120	204	194	1 726	903	484	1 140
Chiffre d'affaires assainissement								
Chiffre d'affaires travaux (1)	328	1 167	15	13	121	65	33	81
Produits et services divers (1)	280		11	12	110	51	30	66
Autres produits d'exploitation	193		9	8	71	38	20	47
Total recettes	5 452	5 287	239	228	2 029	1 057	567	1 333
Achats et charges externes (1)	1 918	2 806	79	80	750	359	200	451
Frais de personnel	1 780	1 565	79	74	653	349	185	440
Impôts et taxes	155	132	7	7	55	31	16	39
Autres dépenses d'investissement	92		4	4	31	19	10	24
Autres charges de fonctionnement	846	690	36	34	327	164	85	199
Dépenses de fonctionnement	4 791	5 193	206	199	1 816	921	496	1 154
Dépenses d'investissement du domaine privé	92		4	4	31	19	10	24
Dépenses d'investissement du domaine concédé	333		15	15	116	62	38	86
Dépenses de renouvellement	259		11	10	99	52	25	61
Coût des capitaux employés	55		1	2	27	8	6	10
Dépenses d'investissement	739	476	32	32	273	141	79	182
Coût net des annuités d'emprunt	425		26	18	109	98	45	129
Coût financier additionnel de la dette publique	425		26	18	109	98	45	129
Produits pour compte de tiers	4 109		182	170	1 528	805	422	1 003
Chiffre d'affaires Xerfi de référence	10 122	9 550	448	421	3 744	1 977	1 048	2 485

(1) net des travaux et services pour les collectivités



Evolution 2001-2004 :

- L'augmentation des dépenses d'investissement est liée à une meilleure réponse aux demandes des collectivités (notamment, plus de branchements réalisés).
- L'approche méthodologique est plus précise :
 - Valorisation du coût des capitaux employés
 - Prise en compte d'une fraction des amortissements du domaine privé pour les installations de production propriété des opérateurs

2.2.3 Résultats et commentaires, pistes d'amélioration

L'analyse développée sur les délégataires conduit donc à l'identification de 3 termes, à l'échelle nationale, qui seront utilisés pour étudier la récupération des coûts des services de l'eau et de l'assainissement :

- Les recettes du service (après retraitement du chiffre d'affaires travaux) : 5 452 M€,
- Les dépenses d'exploitation (OPE) : 4 791 M€,
- Les dépenses annuelles d'investissement : 739 M€.

La prépondérance des dépenses d'exploitation des services par rapport aux dépenses annuelles d'investissement est le reflet de la prédominance du contrat d'affermage dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, qui confie la responsabilité de l'exploitation du service au délégataire et en limite le rôle sur les investissements à leur entretien et une contribution au renouvellement des installations. Les délégataires ont donc principalement des dépenses d'exploitation du service sous leur responsabilité.

Les limites de la méthodologie de traitement de l'information sont multiples :

- La précision des informations contenues dans les comptes publiés par les sociétés est variable d'une société à l'autre. Le même niveau de détail ou la même homogénéité ne peuvent donc pas être atteints partout.
- Les retraitements effectués sont, par essence, des retraitements a minima. En effet, seuls les éléments explicités et disponibles dans les comptes publiés ont été retraités. Les éléments non commentés dans ces comptes n'ont donc pas pu faire l'objet d'une analyse (notamment pour les doubles comptes), conduisant ainsi à produire une estimation qui est, par construction, une estimation haute des recettes et des dépenses des délégataires.
- La répétition de cet exercice sur d'autres années et la discussion de ces résultats avec les branches professionnelles concernées (FP2E notamment) pourrait permettre d'affiner et ajuster l'analyse produite. La contrainte suivante est à retenir :
 - L'évolution de la structure des groupes influence directement le mode de construction de leurs comptes.
- Enfin, la liste des 2 sociétés, exclues de l'approche développée ici (Cf. chapitre 3.2.2.2), n'est pas exhaustive a priori. Un travail complémentaire de l'activité des sociétés couvertes par l'EAE 41.0Z pourrait permettre de préciser et sécuriser cette liste.

2.3 Analyse des comptes des collectivités pour l'eau et l'assainissement

2.3.1 Données disponibles à la DGCP et approche générale

La Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP) est en mesure de fournir des bases de données à 2 échelles :

1. Des **bases nationales** proposant des agrégats issus de la consolidation des comptes administratifs des collectivités françaises en 3 groupes distincts :
 - **Les comptes des syndicats d'eau et d'assainissement**,
 - **Les budgets annexes eau et assainissement** des collectivités qui en disposent. Ces bases sont redressées pour tenir compte des communes qui n'ont pas l'obligation d'établir un budget annexe⁴.
 - **La fonction « eau et assainissement » du budget général** des communes de plus de 3500 habitants.
2. Des **bases construites sur un découpage départemental** et proposant la même structuration et les mêmes informations que les bases nationales.

L'analyse des comptes de syndicats et des budgets annexes suffit en principe à construire une vision d'ensemble des comptes des collectivités pour l'eau et l'assainissement.

En revanche, ces bases de données ne distinguent pas complètement le service de l'eau de celui de l'assainissement. Cet effet est notamment dû à la possibilité ouverte aux collectivités de moins de 3000 habitants de ne tenir qu'un seul budget annexe regroupant l'eau et l'assainissement⁵ et qui introduit donc dans les bases de la DGCP trois types d'entrées :

- Des inscriptions identifiées « eau potable »,
- Des inscriptions identifiées « assainissement »,
- Des inscriptions non différenciées eau ou assainissement.

Il est donc impossible d'établir directement une analyse différenciée sur l'eau potable et une analyse sur l'assainissement à partir des bases de la DGCP.

⁴ L'application de l'instruction comptable M49 applicable pour les budgets eau et assainissement des collectivités n'est obligatoire qu'au-delà de 500 habitants. En dessous de ce seuil, les communes ont la possibilité d'intégrer leur budget eau et/ou assainissement dans le budget général et de produire annuellement un état sommaire détaillant, par article, les dépenses et recettes de leur service.

⁵ A condition que les deux services soient soumis au même régime de TVA.

Deux approches ont donc été envisagées pour l'analyse des comptes des collectivités pour l'eau et l'assainissement :

- **Désagréger des chiffres nationaux** pour aboutir à des résultats par district, **en mobilisant des clés de répartition établies à partir des données de l'enquête Ifen-Scees 2001** pour ventiler les recettes et les dépenses. Cette approche avait été retenue pour les données 2001.
- **Agréger des chiffres départementaux**, en mobilisant là encore des clés de répartition établies à partir de données tirées de l'enquête Ifen-Scees pour répartir les recettes et dépenses calculées pour les départements se situant sur 2 ou 3 districts, comme la Côte d'Or.



Evolution 2001-2004 :

Par rapport à l'étude réalisée en 2004, les bases départementales sont plus fiables et plus faciles à exploiter. Comme elles présentent un niveau de précision plus fin que les données nationales, **l'approche retenue pour cette étude a été l'agrégat des données départementales**, plutôt que la ventilation des données nationales.

- Deux modes d'exploitation des bases DGCP sont possibles :
 - Le premier consiste à utiliser les codages effectués par la DGCP⁶ pour développer une approche emplois/ressources des comptes des collectivités. Cette approche correspond à celle utilisée pour la construction des comptes nationaux.
 - Le second consiste à s'appuyer sur les numéros de comptes comptables pour effectuer une analyse financière des comptes publics, fondée sur des regroupements de comptes. Les éléments recherchés étant les mêmes dans les deux approches, celles-ci doivent conduire à des résultats similaires. Cette seconde approche présente l'intérêt d'être en phase avec l'approche des comptes privés, elle-même fondée sur l'approche des soldes comptables.

Par ailleurs, les données de l'enquête Ifen-Scees 2001 sont mobilisées pour construire les clés de répartition nécessaires à la construction d'une approche par district. La constitution de ces clés sera explicitée lors de leur utilisation.

⁶ Système SECN ou Système Elargi de Comptabilité Nationale.

2.3.2 Commentaires sur les principales étapes de calculs

Présentation simplifiée des comptes eau et assainissement des collectivités

Les bases de données de la DGCP étant déjà présentées sous un format relativement classique, leur exploitation est relativement accessible. L'utilisation de tableaux de tri croisés permet d'aboutir rapidement à une synthèse des recettes et des dépenses des services d'eau et d'assainissement avec le codage SECN puisque celui-ci formalise d'emblée des regroupements de recettes et de dépenses par nature et emploi. Pour l'approche développée à partir de l'analyse comptable de ces bases de données, il est nécessaire de regrouper les lignes de comptes pour lesquelles la différenciation ne nous intéresse pas ici, mais de garder les lignes apportant un niveau de détail intéressant pour notre analyse. Ce travail a permis de simplifier la lecture des comptes analysés et de passer à l'étape suivante.



Retraitements nécessaires sur les bases

Les achats d'eau, les achats de travaux et de prestation de services aux délégataires doivent être retraités. Pour ces retraitements, l'approche la plus précise consiste à déduire des achats des délégataires le montant correspondant aux chiffres d'affaires travaux des délégataires avec les concédants, annulés plus haut. Ce retraitement est effectué dans les comptes des délégataires.



Répartir des résultats par district

Comme pour les comptes des délégataires, la clé de répartition retenue pour passer des données départementales aux données par bassin est celle de la population par district (données du recensement de 1999).

2.3.3 Résultats et commentaires

Nous résumons ici les différents termes calculés à partir des comptes nationaux des collectivités (DOM compris):

	Total	Adour Garonne	Artois Picardie	Loire Bretagne	Rhin Meuse	RMC	Seine Normandie	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion
Recettes courantes	4 475	516	206	1 113	419	987	1 202	18	-	3	11
Ventes	1 778	247	49	552	203	415	288	16	-	2	5
Travaux	210	37	5	55	23	60	28	0	-	0	1
Produits et services divers	2 448	230	150	498	191	503	870	1	-	1	5
Autres produits d'exploitation	39	2	2	7	2	9	17	0	-	#	#
Dépenses de fonctionnement	- 2 468	- 242	- 126	- 609	- 265	- 548	- 675	- 14	1	- 2	13
Achats et charges externes	- 1 621	- 164	- 75	- 398	- 151	- 360	- 458	- 11	-	- 1	- 2
Autres charges	- 187	- 15	- 10	- 40	- 15	- 54	- 48	- 0	-	- 0	- 4
Charges de personnel	- 549	- 65	- 34	- 137	- 48	- 118	- 142	- 4	-	- 1	- 1
Taxes et redevances	- 110	3	- 8	- 34	- 51	- 15	- 26	1	1	- 0	20
Subventions	2 124	175	91	408	150	523	751	5	-	2	18
Subventions d'investissement	1 746	141	70	336	121	399	653	5	-	1	18
Subventions d'exploitation	377	34	21	71	28	124	98	0	-	0	0
Dépenses d'investissement	- 5 123	- 439	- 207	- 944	- 300	- 1 438	- 1 746	- 21	-	- 5	- 22
Amortissement	- 1 326	- 131	- 51	- 270	- 100	- 280	- 481	- 3	- 0	- 1	- 9
Coût du patrimoine	- 386	- 54	- 19	- 99	- 30	- 101	- 78	- 2	-	- 0	- 3

Commentaires :

- Toutes les recettes et dépenses des collectivités ne sont pas reprises ici et la discussion autour de l'analyse de la récupération des coûts permettra d'approfondir les questions de couverture des dépenses par les recettes, une fois ces chiffres consolidés avec les éléments estimés pour les délégataires.
- Le bilan affiche :

Actif immobilisé au bilan
d'une valeur brute de **69 233 M€** et nette **35 402**

=

Patrimoine à mi durée de vie
Durée moyenne d'amortissement de **50 ans (compte tenu de la dotation 2004 de 1 326 M€)**

Niveau de dette brute de
8 848 M€

=

Environ **150 €** de dette par habitant
Indice volumétrique d'endettement inférieur à **2 ans**
Moins de **5 ans** d'épargne nette

Subventions nettes de **10 704 M€** et sur l'année de **1 750 M€** (variation du solde annuel + QP virée en résultat)

- La variation des postes de bilan permet de décrire les mouvements de la période :

Niveau d'investissement de 5 123 M€	=	Investissement d'environ 85 €/habitant Taux d'équipement de 106 % Taux de renouvellement de l'actif de 375% Taux de couverture des investissements par des recettes définitives de 80%
Evolution limitée de la dette: moins de 300 M€		

⇒ **En synthèse, on observe une très bonne santé financière des budgets annexes de collectivités et une capacité élevée à mobiliser des investissements par la dette.**

L'étude de 2001 avait permis d'estimer le patrimoine réel en valeur 2001 des collectivités (le calcul est détaillé en annexe V) sur lequel un besoin d'investissement futur pourrait apparaître :

patrimoine d'eau et d'assainissement

M€	service d'assainissement (hors non collectif)	service d'eau	total
estimation basse	89 604	120 396	210 000
estimation haute	109 517	170 483	280 000

L'écart entre le montant estimé et le montant figurant au bilan des comptes publics (69 233M€) représente un rapport de 3 à 4 qui peut en partie s'expliquer par :

- une estimation de la CCF au coût 2001 nettement supérieure au coût d'achat réel pour les immobilisations anciennes -à noter en effet que l'âge moyen du patrimoine est de 25 ans,
- des approximations dans l'estimation des quantités et dans la valorisation des immobilisations, du fait du manque d'information des acteurs, qui ont conduit à surestimer le patrimoine réel...
- une valeur comptable nécessairement minorante puisqu'elle ne reprend pas les investissements concessifs réalisés par les délégataires et peut souffrir des transferts d'immobilisations imparfaits entre le budget général et le budget annexe lors de la mise en place de la M49.

2



Evolution 2001-2004 :

L'augmentation des dépenses d'investissement dans les comptes publics (3743 MEUR en 2001 contre 5 123 MEUR en 2004) est expliquée par l'augmentation annuelle des volumes et la nette augmentation des dépenses des collectivités locales (qui constitue une grande partie de la dépense publique nationale)

2.4.1 Commentaires sur les principales étapes de calculs

Consolidation des comptes des délégataires et des collectivités (hors DOM) :

	délégataire	collectivité	TOTAL
2004 en M€			
Recettes courantes	5 453	4 443	9 896
Vente	4 651	4 196	8 847
Travaux	328	208	536
Produits et services divers	280		280
Autres produits d'exploitation	193	39	232
Dépenses de fonctionnement	- 4 791	- 2 466	- 7 257
Achats et charges externes	- 1 918	- 1 607	- 3 525
Autres charges	- 938	- 183	- 1 121
Frais de personnel	- 1 780	- 543	- 2 323
Impôts et taxes	- 155	- 132	- 287
Subventions		2 098	2 098
Subventions d'investissement		1 722	1 722
Subventions d'exploitation		377	377
Dépenses d'investissement	- 739	- 5 075	- 5 814
Coût net des annuités d'emprunt	- 425	- 381	- 806
Produits pour compte de tiers	4 109		

A noter que les recettes courantes ne comprennent pas les redevances perçues par les Agences de l'Eau ou par Voies Navigables de France et ne correspondent in fine qu'aux recettes facturées pour les services.

2.4.2 Résultats et commentaires

2004 en M€	Total	Adour Garonne	Artois Picardie	Loire Bretagne	Rhin Meuse	RMC	Seine Normandie
Recettes courantes	9 896	1 083	444	2 170	647	2 320	3 231
Vente	8 847	960	404	1 953	588	2 058	2 884
Travaux	536	71	19	121	36	141	149
Produits et services divers	280	30	11	51	12	66	110
Autres produits d'exploitation	232	22	10	45	10	56	88
Dépenses de fonctionnement	- 7 257	- 738	- 332	- 1 531	- 464	- 1 702	- 2 491
Achats et charges externes	- 3 525	- 364	- 154	- 757	- 231	- 811	- 1 208
Autres charges	- 1 121	- 111	- 50	- 223	- 54	- 278	- 407
Frais de personnel	- 2 323	- 249	- 113	- 485	- 122	- 558	- 794
Impôts et taxes	- 287	- 14	- 15	- 65	- 57	- 55	- 82
Subventions	2 098	175	91	408	150	523	751
Subventions d'investissement	1 722	141	70	336	121	399	653
Subventions d'exploitation	377	34	21	71	28	124	98
Dépenses d'investissement	- 5 814	- 518	- 239	- 1 085	- 332	- 1 620	- 2 019
Frais financiers	- 806	- 99	- 45	- 197	- 48	- 230	- 187

Les comptes consolidés font l'objet d'une analyse qui repose notamment sur le calcul de différents ratios au paragraphe 2.6.

2.5 Evaluation de la CCF des services de l'eau et de l'assainissement

Les travaux effectués en 2004 sur l'évaluation de la CCF ont été actualisés au moyen de l'index général des travaux TP01 (indice INSEE 084975434).

Index relatif au Bâtiment et Travaux Publics (général tous travaux)			
année	moyenne	évolution annuelle	évolution par rapport à 2001
2001	454,53		
2002	467,87	3%	
2003	485,64	4%	
2004	506,57	4%	11,45%

Pour information, l'indice des prix à la consommation pour le secteur de la distribution d'eau (indice INSEE 063765978) a subi dans le même temps une augmentation de 8% :

Indice des prix à la consommation : distribution d'eau			
année	moyenne	évolution annuelle	évolution par rapport à 2001
2001	103,7		
2002	106	2%	
2003	108,9	3%	
2004	112,1	3%	8,10%

Le taux retenu pour actualiser la CCF 2001 est donc 11% :

	2001		taux d'actualisation	2004 = 2001 actualisé	
	estimation basse	estimation haute		estimation basse	estimation haute
CCF services d'assainissement	1700	3100	11,00%	1887	3441
CCF services de l'eau	2100	4600	11,00%	2331	5106
CCF totale	3800	7700		4218	8547

L'ensemble de l'analyse 2004 se trouve en annexe IV.

2.6 Analyse du recouvrement des coûts pour les services d'eau et d'assainissement

2.6.1 Synthèse des éléments chiffrés et description de l'approche

L'analyse de la couverture des coûts des services collectifs des services d'eau potable et d'assainissement est un exercice de synthèse à partir des éléments chiffrés construits sur les comptes des collectivités, ceux des délégataires et l'évaluation de la consommation de capital fixe de ces services.

La précision de cette analyse d'indicateurs, effectuée à l'échelle nationale, est donc limitée par les imprécisions soulignées lors de l'analyse de chacun de ces termes.

Deux types de données sont mobilisés :

- Des éléments tirés de documents comptables reflétant une réalité des coûts et recettes des services pour les années considérées,
- Un indicateur reconstitué, la CCF, à partir de différentes informations mais sans liaison aucune avec les éléments figurant dans les comptes des collectivités et des délégataires.

L'analyse de ratios économiques développée dans les pages suivantes a donc été **construite sur une base progressive** : commençant par des ratios utilisant exclusivement des éléments tirés des comptes des services d'eau et d'assainissement et se terminant par l'intégration l'indicateur CCF.

Cette progressivité prend tout son sens lorsqu'il s'agit de formuler des recommandations sur les améliorations envisageables pour les années à venir : l'analyse de ratios calculés à partir des comptes des services permet de les suivre dans le temps ou d'appliquer la même démarche lors de l'analyse d'une collectivité ou d'un groupe de collectivités sur périmètre plus restreint. En revanche, il sera nécessaire de progresser sur la connaissance des termes mobilisés pour l'évaluation de la CCF pour améliorer la qualité des ratios qui utilisent cet indicateur, les 2 approches étant fondamentalement différentes.

4 indicateurs construits à partir des éléments réunis jalonnent ainsi l'analyse développée :

- Le recouvrement des dépenses d'exploitation (OPE) par les recettes des services,
- La comparaison de la capacité d'autofinancement des services et des subventions d'investissement aux investissements réalisés,
- L'écart existant entre les flux actuels d'investissements réalisés et la CCF,
- Le recouvrement du besoin en renouvellement des installations (évalué par la CCF) par les disponibilités de financement des services.

La première étape consiste à reconstituer les éléments nécessaires à ces analyses à partir des travaux effectués avant de commenter les indicateurs construits. La mise en commun des éléments calculés pour les collectivités et les délégataires, dans les chapitres 2.2 et 2.3, et de l'évaluation de la CCF, conduite au chapitre 2.4, permet de construire le tableau suivant :

Tableau 8 : synthèse des éléments évalués pour les services publics de l'eau et de l'assainissement (en M€)

Districts	Délégataires	Collectivités	TOTAL non retraité	TOTAL retraité
<i>Recettes facturées du service</i>	5 452	4 443	9 895	9 895
<i>Subventions d'exploitation</i>	-	377	377	377
Recettes de fonctionnement du service	5 452	4 820	10 272	10 272
OPE (dépenses d'exploitation)	5 311	2 468	7 779	7 257
Coût patrimonial	739	5 075	5 814	5 814
<hr/>				
CCF évaluée pour les 2 services			3 800 à 7 700	3 800 à 7 700
<i>Autres éléments nécessaires à l'analyse</i>				
Frais financiers	425	386	806	806
Subventions d'investissement et dotations		1 722	1 722	1 722

Premiers commentaires :

Ce tableau de synthèse confirme la répartition des rôles entre collectivités délégantes et leurs délégataires à qui est principalement confiée l'exploitation du service :

- **Les dépenses d'exploitation sont assurées à 68% par les délégataires** et pour 32% par les collectivités (c'est à dire principalement les collectivités dont le service est géré en régie).
- Le constat est inversé pour les investissements puisque les collectivités réalisent près de 90% des investissements annuels des services de l'eau et de l'assainissement, assurant ainsi leur responsabilité principale sur le renouvellement et l'extension du patrimoine. Le rôle des délégataires est généralement limité au renouvellement d'une partie des installations.

2.6.2 Analyse des ratios calculés pour les services d'eau potable et d'assainissement

2.6.2.1 Couverture des dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation sont couvertes à 136% par les recettes facturées du service. Ce constat reflète la réalité d'un service devant certes assurer son exploitation, mais surtout le renouvellement et le développement d'un patrimoine important : les services d'eau et d'assainissement sont avant toute chose des gestionnaires d'infrastructures. Le constat que ce taux de couverture du coût du service est supérieur à 100% n'est donc pas étonnant ; en revanche, il est plus pertinent de s'interroger si le taux calculé est suffisant en comparaison du besoin de renouvellement des installations des services.

Le fond de la discussion pour les services collectifs d'eau et d'assainissement réside donc plus dans la gestion du patrimoine, son extension et son renouvellement ainsi que dans son financement, que dans l'exploitation du service et la couverture des charges courantes. De ce fait, les autres ratios analysés portent plutôt sur la compréhension de la couverture des dépenses d'investissements réalisées ou des besoins d'investissements des services par leurs recettes.

Note :

Nous n'utilisons pas ici la rigidité des dépenses, qui est un autre indicateur classiquement utilisé pour étudier la santé financière des services d'eau et d'assainissement, calculé comme suit :

$$\frac{\text{Dépenses de personnel + intérêts d'emprunts}}{\text{Dépenses réelles de fonctionnement}}$$

Cet indicateur permet de visualiser la capacité d'une collectivité à générer des ressources libres à même de financer des investissements. Cependant, notre analyse étant développée à une échelle nationale et portant à la fois sur des services en régie et des services en DSP, nous n'exploitons pas ici ce ratio qui caractérise particulièrement la structure des charges du service. Celui-ci pourrait en revanche être mobilisé lors d'analyses spécifiques ou complémentaires, par mode d'organisation des services.



Evolution 2001-2004 :

La couverture des dépenses d'exploitation est relativement stable par rapport à 2001 : elle est passée de 140 à 136% entre 2001 et 2004.

2.6.2.2 Comparer la capacité d'autofinancement des services aux investissements réalisés

La capacité d'autofinancement (CAF) des services d'eau et d'assainissement n'est pas directement calculable à partir des éléments résumés au chapitre 2.6.1 et il faut revenir sur les éléments de synthèse tirés de l'analyse des comptes des collectivités et résumés en tableau 8 du rapport.

A partir de l'excédent brut d'exploitation, correspondant aux recettes de fonctionnement du service, diminuées des dépenses d'exploitation, la capacité d'autofinancement est déterminée en intégrant dans le solde calculé :

- Les autres produits et charges de gestion courante (comptes 75 et 65),
- Les produits et charges financières (comptes 76 et 66), ce qui signifie que nous intégrons le remboursement des intérêts des emprunts contractés,
- Les produits et charges exceptionnels (comptes 77 et 67).

Estimation de la CAF des collectivités :

Comptes	Evaluation (en M€) 2004
Recettes facturées par les services	4 475
Subventions d'équilibre	NS
Subventions d'exploitation	377
Recettes de fonctionnement des services (1)	4 852
Dépenses d'exploitations (2)	2 468
Excédent Brut d'Exploitation (3)=(2)-(1)	2 384
75- Autres produits de gestion courante	39
76- Produits financiers	7
77- Produits exceptionnels	353
65- Autres charges de gestion courante	-30
66- Charges financières	-386
67- Charges exceptionnelles	-104
Résultats de gestion, financier et exceptionnel à intégrer dans l'analyse (4)	-121
Capacité d'autofinancement (5) = (3) + (4)	2 263

Il faut intégrer, dans cette analyse, les éléments tirés de l'analyse des comptes des délégataires pour disposer d'une vision d'ensemble de la CAF des services d'eau et d'assainissement.

Cette étape ne se traduit pas par le calcul de la CAF théorique des délégataires, puisque la diminution ou l'augmentation de la CAF d'un délégataire n'a pas d'impact direct sur le coût du service : en effet, pour la plupart des contrats, le niveau de la part fermière est négocié contractuellement et une amélioration ou une dégradation de la performance financière du délégataire n'est pas répercutée sur le prix facturé. Nous ne pouvons donc que partir des recettes propres des délégataires (+5 453M€ après retraitement du chiffre d'affaires travaux) et distinguer au sein de cette enveloppe ce qui relève des dépenses d'exploitation (- 4 791M€ après retraitement du chiffre d'affaires travaux, dépenses des GIE incluses) et le solde assimilable à une « contribution à la CAF » du service (662M€) :

Estimation de la CAF des délégataires :

recettes (1)	5453
dépenses d'exploitation (2)	-4791
CAF(1)+(2)	662

Nous aboutissons alors à **une estimation de la capacité d'autofinancement des services d'eau et d'assainissement à hauteur de 2 925M€** :

CAF des délégataires	662
CAF des collectivités	2 263
CAF(1)+(2)	2 925

Dans la pratique, cette capacité d'autofinancement permet à la fois de couvrir le remboursement du capital emprunté par les collectivités, et une partie des investissements réalisés.

Notre objectif n'est pas d'analyser les modalités et les choix de financement des investissements programmés par les collectivités mais nous pouvons analyser la couverture des investissements réalisés annuellement par les recettes des services avant emprunt, à savoir la CAF et les subventions d'investissement et dotations reçues par les services (1 722 M€/an).

Nous aboutissons aux résultats suivants :

■ CAF déterminée pour les services d'eau et d'assainissement (1) :	2 925M€
■ Subventions d'investissements et dotations (2) :	1 722 M€
■ Investissements annuels réalisés (3) :	5 814 M€
■ Taux de couverture [(1) + (2)]/(3) :	80%

L'effort fourni par les services pour renouveler les installations et développer des infrastructures nouvelles est plus élevé qu'en 2001 et légèrement supérieur aux ressources dégagées pour les financer **hors emprunts**.

Une analyse plus développée nécessiterait de disposer d'éléments plus conséquents sur les modes de financement des collectivités et leurs emprunts en cours pour comprendre comment intégrer le remboursement du capital des emprunts contractés et la politique d'emprunts nouveaux des collectivités.

Il n'en demeure pas moins le constat d'un besoin d'endettement a priori restreint, traduit à ce titre par une évolution limitée à 300 M€ (moins de 5% des investissements annuels) de la dette.



Evolution 2001-2004 :

Le taux de couverture des investissements est passé de 90 à 80% entre 2001 et 2004 : la CAF et les subventions ont moins augmenté (respectivement +15 et +32%) que les investissements (+35%).

2.6.2.3 Comparer les investissements actuels aux besoins de renouvellement estimés

Une deuxième approche envisageable sur la question de la gestion du patrimoine consiste à **comparer le niveau des investissements annuels (5 814 M€)**, tel qu'il ressort de l'analyse des comptes des collectivités et des délégataires, **au besoin de renouvellement estimé par l'évaluation de la CCF (4 200 à 8 500 M€, soit une médiane de 6 350M€)**.

Comme en 2001, le flux des investissements annuels se situe dans la moitié basse de la fourchette établie pour la CCF, mais il est plus proche de la médiane.

Le niveau annuel d'investissements couvre un champ plus large que le besoin de renouvellement représenté par l'évaluation de la CCF, puisque ces investissements portent à la fois sur du renouvellement et de l'extension de service. La difficulté consiste donc à estimer la part des investissements annuels relevant du renouvellement des installations pour pouvoir faire une comparaison plus juste avec l'indicateur CCF.

Nous arrivons ici sur les limites de cette comparaison :

- D'un côté, nous disposons d'une évaluation de la CCF qui ne porte que sur un besoin estimé de renouvellement des installations, sans tenir compte de l'extension et de la croissance naturelle du périmètre des services (notamment pour l'assainissement collectif où le potentiel d'extension est encore significatif).
- De l'autre, le flux estimé des investissements annuels ne distingue pas la part du renouvellement de l'extension des services. La répartition proposée ici n'en donne qu'un aperçu puisqu'elle est uniquement fondée sur les travaux effectués sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Bien que ceux-ci constituent la part la plus importante du patrimoine des

services analysés, nous n'avons pas de vision de cet équilibre pour les autres installations entrant dans le patrimoine géré (STEP, UPEP, branchements, ...).

⇒ **Un niveau d'analyse supplémentaire est donc nécessaire : comparer la capacité d'autofinancement des collectivités au besoin de renouvellement des installations représenté par la CCF.**

2.6.2.4 Comparer la CCF et la CAF des services d'eau et d'assainissement

Il est également possible de comparer la CCF et la CAF des services d'eau et d'assainissement, afin de mesurer le potentiel du service à faire face au besoin structurel de renouvellement :

■ CAF déterminée pour les services d'eau et d'assainissement (1) :	2 925 M€
■ Subventions d'investissements et dotations (2) :	1 722 M€
■ CCF (3) :	4 200 à 8 500 M€
■ Taux de couverture [(1) + (2)]/(3) :	111% à 55%

Cette analyse conduit donc à la conclusion que les services d'eau et d'assainissement ont a priori la capacité de couvrir l'intégralité des besoins de renouvellement en fourchette basse de la CCF et plus de 50% en fourchette haute. Elle souligne également l'effort à porter sur l'évaluation de la CCF pour essayer de mieux cibler le besoin estimé de renouvellement.

En conséquence, se pose aussi la question de la capacité des services d'eau et d'assainissement à s'endetter à concurrence de 2 à 3 G€ par an et avec quelle pression additionnelle sur les tarifs. A ce stade, les services avec le complément des aides des Agences de l'Eau assurent une sollicitation extrêmement réduite de la dette externe, synonyme d'une forte santé financière et d'une réelle capacité à augmenter l'effort d'investissement dans un premier temps sans pression additionnelle sur les tarifs.



Evolution 2001-2004 :

- La couverture de la CCF se situait entre 50 et 100% en 2001.
- la CAF et les subventions ont plus augmenté (respectivement +15 et +32%) que la CCF (+11%), actualisée en appliquant le taux de variation de l'index des travaux publics TP01.

Enfin, l'analyse d'un dernier ratio plus agrégé permet de rendre compte de la couverture des charges des services et de la CCF par l'ensemble des recettes des services. Cet indicateur est défini comme suit :

$$\frac{\text{Recettes facturées} + \text{Subventions d'exploitation} + \text{Subventions d'investissement}}{\text{Dépenses d'exploitation} + \text{frais financiers} + \text{CCF}}$$

Cet indicateur permet donc d'évaluer le degré de couverture des dépenses courantes des services et du besoin de renouvellement des installations (représenté par la CCF), par les recettes des services. Nous donnons 3 niveaux pour cet indicateur sur la base de :

- La valeur basse de la fourchette estimée pour la CCF (4 200 M€) : 98%
- La valeur médiane de la fourchette estimée pour la CCF (6 350 M€) : 83%
- La valeur haute de la fourchette estimée pour la CCF (8 500 M€) : 72%

Au vu du niveau de précision actuel des calculs réalisés, nous aboutissons donc à un taux de recouvrement tout juste satisfaisant ou partiellement insuffisant pour les services d'eau et d'assainissement, à périmètre constant (i.e. sans extension des services), l'exercice étant tributaire de la sensibilité de l'indicateur CCF.

**Evolution 2001-2004 :**

- Le taux de couverture des charges des services et de la CCF par les recettes est relativement stable par rapport à 2001 : il se situait entre 74 et 100% en 2001.

2.6.3 Limites de l'exercice et améliorations envisageables

Nous ne reviendrons pas ici sur les incertitudes associées aux différents termes entrant dans l'analyse de la récupération des coûts des services d'eau et d'assainissement, puisqu'elles sont déjà commentées dans les parties consacrées à leur évaluation.

En revanche plusieurs difficultés sont inhérentes à l'approche adoptée :

- La CCF n'est pas un indicateur tiré des comptes des collectivités. L'interprétation des ratios construits doit donc toujours être développée en se souvenant que les éléments tirés des comptes sont comparés à une évaluation théorique.
- Par construction (des quantités physiques multipliées par des coûts à neuf et divisées par des durées de vie), la CCF ne tient pas compte de plusieurs difficultés :
 - Elle n'est pas connectée à la valeur historique des installations dont elle représente le renouvellement et ne rend pas compte des modes de financement retenus pour les réaliser,
 - Pour des ouvrages qui n'existaient pas il y a 25 ans et qui ont une durée de vie supposée de 50 ans, leur prise en compte dans la CCF n'intègre pas le fait que leur renouvellement n'interviendra en principe que dans 25 ans,
 - Les durées de vie retenues sont techniques et donc plus longues que les durées d'amortissement comptable, générant ainsi un écart entre la dépréciation technique et comptable des investissements,
 - La CCF est estimée sur la base du périmètre actuel des services et n'intègre pas leur extension régulière (notamment pour l'assainissement collectif),
 - L'évaluation de la CCF n'intègre pas les coûts financiers générés par le financement des investissements à réaliser : en effet les collectivités financent le renouvellement de leurs installations en s'appuyant sur des emprunts. Nous devrions donc en théorie valoriser ce surcoût pour la CCF. Cependant, cette étape nécessiterait d'approfondir les travaux sur les modes de financement retenus par les collectivités.

La plupart des limites décrites ici sont difficiles à quantifier et à intégrer dans l'indicateur construit. A défaut de pouvoir les pallier simplement, la CCF constitue cependant un indicateur intéressant pour proposer une base de discussion sur l'estimation du besoin de renouvellement et de la capacité des collectivités à les assurer. Pour valider les raisonnements produits, plusieurs tests permettraient de conforter ou de préciser la démarche suivie ici :

- Développer une analyse comparable sur une sélection de maîtres d'ouvrage pour l'eau et pour l'assainissement afin de vérifier dans quelle mesure les conclusions d'ensemble semblent correspondre à la réalité d'un panel de services,
- Toujours à partir du périmètre de quelques collectivités, comparer les évaluations produites de la CCF avec les besoins de renouvellement identifiés par ces maîtres d'ouvrage,
- Développer des analyses des modalités de financement retenues par les collectivités pour financer leurs investissements.

3 La gestion des eaux pluviales par les collectivités

3.1 Méthodologie

La gestion des eaux pluviales relève des compétences communales. D'après les résultats de l'enquête Ifen-Scees 2001, 40% du réseau d'assainissement français des eaux usées serait unitaire et le reste, séparatif⁷.

A partir des bases de données transmises par la DGCP, 2 approches complémentaires permettent en principe d'intégrer cette différence technique et d'identifier le coût de la gestion des eaux pluviales :

- **Pour les collectivités dont le réseau est unitaire**, l'évacuation et le traitement des eaux pluviales sont assurés par le service de l'assainissement. A ce titre, le budget général doit contribuer au recouvrement des dépenses inscrites au budget annexe de l'assainissement (pour les collectivités qui en ont un), sur la base d'une quote-part à établir par la collectivité, une norme étant proposée par une circulaire du 9 novembre 1967. Cette contribution est inscrite au compte 7063 « contribution des communes », compte alloué spécifiquement à cette fonction.
- La difficulté **pour les collectivités disposant d'un réseau séparatif**, consiste à identifier et individualiser les dépenses relatives à la gestion des eaux pluviales, celles-ci devant figurer dans leur budget général. Les collectivités de plus de 3500 habitants ont l'obligation d'établir une **présentation de leurs comptes par fonction** (par opposition à la présentation comptable, fondée sur une présentation dite par nature). La nomenclature fonctionnelle, conçue comme un instrument d'information, permet de répartir, par secteur d'activité et par grande masse, les crédits ouverts au budget d'une commune. **La fonction 811** (« eau et assainissement ») doit normalement regrouper les dépenses relatives à la gestion de l'eau et de l'assainissement. Cependant, les collectivités de plus de 3500 habitants dépassent de fait le seuil des 500 habitants, imposant la constitution d'un budget annexe pour l'eau et/ou l'assainissement, où les recettes et dépenses associées à la gestion des services de l'eau et de

⁷ Lorsque le réseau est unitaire, les eaux pluviales sont collectées et traitées avec les eaux usées. Le service assainissement de la collectivité engage alors les dépenses pour la gestion des deux types d'eaux sans pouvoir les différencier.

En revanche, lorsque le réseau est séparatif, les eaux pluviales peuvent être gérées sans confusion avec la gestion des eaux usées et les charges afférentes sont théoriquement imputées directement sur le budget général des collectivités.

l'assainissement doivent être consignées. Les imputations figurant sous la fonction 811 sont donc potentiellement limitées et ne devraient quasiment plus concerner que la gestion des eaux pluviales (dépenses directes sur le budget général ou contribution au budget annexe de l'assainissement). L'analyse des flux identifiés sous cette fonction constitue donc un autre mode d'approche des dépenses des collectivités pour la gestion des eaux pluviales, puisque la DGCP est en mesure de fournir une base de données comprenant les écritures référencées sous la fonction 811.

3.2 Résultats obtenus

L'exploitation des données fournies par la DGCP pour la fonction 811 donne les résultats suivants :

	2004 en M€						
	Total (dont DOM)	Adour Garonne	Artois Picardie	Loire Bretagne	Rhin Meuse	RMC	Seine Normandie
Recettes courantes	152	17	2	13	4	21	88
Ventes	125	5	1	12	4	18	79
Travaux	1	0	-	0	0	0	0
Produits et services divers	2	0	0	1	0	0	0
Autres produits d'exploitation	24	12	1	0	0	2	8
Dépenses de fonctionnement	- 303	- 22	- 25	- 47	- 17	- 88	- 93
Achats et charges externes	- 95	- 7	- 8	- 14	- 5	- 35	- 22
Autres charges	- 14	- 1	- 3	- 3	- 0	- 5	- 2
Charges de personnel	- 63	- 3	- 2	- 8	- 2	- 17	- 26
Réseau unitaire	- 125	- 10	- 12	- 23	- 9	- 26	- 43
Taxes et redevances	- 7	- 0	- 0	- 0	- 1	- 5	- 1
Subventions	22	1	2	1	2	6	13
Subventions d'investissement	4	0	1	1	2	5	1
Subventions d'exploitation	18	2	1	1	0	0	14
Dépenses d'investissement	39	2	16	14	15	- 7	5
Amortissement	2	- 0	- 0	0	0	2	0
Coût du patrimoine	- 0	- 0	- 0	- 0	- 0	- 0	- 0

On constate que ces données ont un niveau de cohérence supérieur aux données 2001. Cependant, il existe encore des incohérences qui concernent notamment les dépenses d'investissement et les subventions.

Les comptes présentent notamment les informations suivantes :

- Les recettes couvrent les dépenses de fonctionnement à hauteur de 102%.
- La contribution au budget annexe assainissement au titre des dépenses de gestion des réseaux unitaires d'eaux pluviales compte pour près de la moitié des dépenses de fonctionnement
- Les niveaux d'investissement sont relativement faibles : les dépenses d'investissement ont été estimées en observant la variation des immobilisations au bilan. Le faible montant dans la fonction 811 est lié à une faible variation 2003-2004 mais probablement aussi à une

mauvaise affectation des dépenses relatives aux eaux pluviales (en assainissement notamment)

Pour les réseaux unitaires, la charge correspond en réalité à un transfert du budget général (F811) au budget annexe assainissement ("contribution des communes" en 7063 de la M49)

Le coût afférent à la gestion des réseaux unitaires d'eaux pluviales peut donc être approché de deux manières :

- Par le montant en charge dans le budget général (Compte 65 de la F811): 125M€
- Par le montant en produit dans le budget annexe (Compte 7063 de la M49) : 157M€

	Total (dont DOM)	Adour Garonne	Artois Picardie	Loire Bretagne	Rhin Meuse	RMC	Seine Normandie
Contribution des communes (produit 7063 en M49)	157	8	11	29	22	37	50
Réseaux unitaires (charge en F811)	- 125	- 10	- 12	- 23	- 9	- 26	- 43
Écart	33	- 2	- 1	6	13	10	8

L'écart peut s'expliquer par la différence de référentiel :

- les communes de plus de 500 habitants ont l'obligation d'avoir un budget annexe eaux et assainissement
- seules les communes de plus de 3500 habitants ont l'obligation de renseigner la F811

A priori, la donnée du budget annexe est plus fiable (et plus exhaustive) que la donnée de la F811. Nous retenons donc un montant 157M€.

Une analyse de cohérence conduit à considérer que le niveau de la contribution des communes paraît insuffisant :

Le montant des dépenses d'exploitation des réseaux unitaires d'assainissement a été estimé à 800M€ sur la base des hypothèses suivantes :

- Un niveau de dépenses d'exploitation des services d'assainissement de l'ordre de 4 000M€, dont 50% ont été affectées aux réseaux (pour mémoire, l'enquête IFEN SCEES 2001 a estimé ces dépenses courantes à 5600 M€).
- Un prorata de 40% affecté aux réseaux unitaires, représentatif de leur part dans le patrimoine assainissement, selon l'enquête IFEN SCEES.

La circulaire du 9 novembre 1967 propose d'établir la contribution au titre des eaux pluviales à hauteur de 25 à 35% des charges de fonctionnement et 30 à 50% des charges d'investissement pour les collectivités dont le service assainissement gère les eaux pluviales donnant ainsi une base d'évaluation. Sur cette base, les dépenses de fonctionnement devraient être comprises a

minima entre 200 et 280M€, alors que le compte 7063 avec 157 M€ reste in fine inférieur à cette valeur.



Evolution 2001-2004 :

- **La contribution versée au titre des eaux pluviales sur le compte 7063 n'était que de 20M€ en 2001.** Elle était nettement sous évaluée. Si les données obtenues en 2004 nous paraissent fiables, elles n'en témoignent que d'autant plus d'une application imparfaite de la circulaire de 1967 et d'une prise en charge des coûts du pluvial par les services d'assainissement.

Enfin, les dépenses d'investissements en réseau unitaire relatives aux eaux pluviales sont largement minorées dans les comptes de la fonction 811 :

- L'enquête Ifen-Scees évalue le montant des investissements en réseau d'assainissement à 2 500M€
- 40% du réseau d'assainissement français est unitaire. Les dépenses d'investissement en réseau unitaire s'élèveraient donc à $40\% * 2500 = 1\ 000M€$
- La circulaire du 9 novembre 1967 propose une contribution au titre des eaux pluviales à hauteur de 30 à 50% des charges d'investissement. On obtient alors des **dépenses d'investissement comprises entre 300 et 500M€.**

4 Conclusion

Les réponses apportées aux différents objectifs de l'étude ont permis de définir des résultats et des bases de discussion pour la plupart des questions posées :

- Les travaux menés sur les données 2004 ont permis d'actualiser les résultats de l'étude sur les comptes 2001 ;
- Les hypothèses utilisées et les calculs effectués ont été formalisés et constituent une base d'analyse réfutable et reproductible ;
- En particulier, les améliorations apportées aux méthodes de calcul par rapport à l'étude précédente ont été mises en évidence ;
- L'approche choisie a été plus précise, notamment grâce à des données d'entrée plus fiables ;
- L'appropriation de l'étude 2001 a permis d'adopter une vision évolutive et de constater la cohérence des résultats en dépit des changements de méthode
- L'analyse des comptes de gestion des eaux pluviales a donné des résultats plus probants qu'en 2001, mais révèle encore des incohérences dans les données et a priori une insuffisance de contribution aux budgets assainissement.

5 Synthèse par district hydrographique

Nous ne revenons pas sur la méthode qui est explicitée par ailleurs dans le rapport et ses annexes, l'objectif étant principalement ici de réunir les éléments mobilisés ou établis par district sur une synthèse de 2 pages par district.

Pour chaque district hydrographique, les résultats sont structurés de la manière suivante :

- Une première partie présentant les grandeurs types utilisées et la source des données pour tous les éléments non reconstitués :
 - Population,
 - Population des communes assainies,
 - Nombre de logements ANC,
 - Nombre d'abonnés par service,
 - Population des communes en gestion déléguée par service,
 - Volumes facturés,
 - Longueur des réseaux,
- Résultat de la répartition des résultats chiffrés pour les éléments calculés pour les délégataires et les collectivités.
- Résultats des évaluations physiques et économiques réalisées sur la CCF des services de l'eau et de l'assainissement.
- Résultat de la répartition des résultats chiffrés pour les éléments calculés pour l'ANC.

Enfin, le niveau de précision des calculs figurant dans ces tableaux de synthèse n'a que la vocation de faciliter la traçabilité des calculs effectués. Il ne correspond pas au degré de précision des indicateurs construits, qui peuvent être arrondis avant utilisation.

Avertissement : Les résultats obtenus par district lors de l'étude sur les comptes de 2001 sont rappelés à titre indicatif. Les données ne sont néanmoins pas comparables, compte tenu des progrès méthodologiques explicités plus haut : une meilleure répartition des comptes des délégataires et le passage de la répartition de données nationales à l'agrégat de données départementales pour les comptes publics.

5.1 District Adour Garonne

5.1.1 Caractérisation du District – Données physiques

Ces données proviennent de l'enquête IFEN-SCEES 2001, à l'exception de la population totale, fournie par le RGP 1999 de l'INSEE.

Variable	Donnée	Unité
Population totale	6 673 123	Habitants
- part de population en gestion directe pour l'eau	31	%
- part de population en gestion déléguée pour l'eau	69	%
Nombre d'abonnés eau potable	3 022 457	Abonnés
Population des communes disposant de l'AC	5 713 297	Habitants
Nombre de logements ANC	1 097 700	Logements
Nombre d'abonnés assainissement collectif	1 807 682	Abonnés
Volumes facturés (eau potable)	474	Millions de m3
- part facturée par les services en gestion directe	31	%
- part facturée par les services en gestion déléguée	69	%
Longueur des réseaux eau potable	199 238	km
Longueur des réseaux assainissement	31 983	km

5.1.2 Services collectifs d'eau et d'assainissement

Ces chiffres sont élaborés à partir des comptes annuels 2004 des délégataires et de l'EAE 41.OZ, et des agrégats nationaux 2003 et 2004 fournis par la DGCP.

En M€/an	Collectivités	Délégataires	Total 2004	Total 2001
Recettes facturées des services	516	567	1 083	1 000
Dépenses d'exploitation des services	242	496	738	712
Dépenses d'investissement	439	79	518	530
Frais financiers	54	45	99	67

Ces chiffres sont élaborés à partir d'estimations présentées en Annexes V et VI.

Consommation de Capital Fixe (en M€/an)	Evaluation Basse		Evaluation Haute	
Unité de Production d'Eau Potable	47	14%	119	15%
Réservoirs d'Eau Potable	2	1%	6	1%
Linéaire de réseau Eau Potable	230	66%	518	66%
Branchements Eau Potable	70	20%	140	18%
Total Eau Potable 2001	350	100	783	100
Actualisation 2004 ⁸	389		869	

Consommation de Capital Fixe (en M€/an)	Evaluation Basse		Evaluation Haute	
Stations d'Épuration	55	27%	84	24%
Linéaire de réseau Assainissement	88	44%	145	41%
Branchements Assainissement	58	29%	124	35%
Total Assainissement	200	100	353	100
Actualisation 2004	222		392	

La CCF pour les services eau et assainissement est donc compris entre 611 et 1 261M€.

⇒ Les dépenses d'investissement du bassin Adour Garonne se situent en dessous de la fourchette estimée de la CCF.

⁸ Actualisation au taux de variation de l'index général des Travaux publics TP01 sur la période 2001-2004, soit +11%.

5.2 District Artois Picardie

5.2.1 Caractérisation du District – Données physiques

Ces données proviennent de l'enquête IFEN-SCEES 2001, à l'exception de la population totale, fournie par le RGP 1999 de l'INSEE.

Variable	Donnée	Unité
Population totale	4 681 995	Habitants
- part de population en gestion directe pour l'eau	52	%
- part de population en gestion déléguée pour l'eau	48	%
Nombre d'abonnés eau potable	1 872 437	Abonnés
Population des communes disposant de l'AC	4 233 851	Habitants
Nombre de logements ANC	258 455	Logements
Nombre d'abonnés assainissement collectif	1 491 344	Abonnés
Volumes facturés (eau potable)	241	Millions de m ³
- part facturée par les services en gestion directe	53	%
- part facturée par les services en gestion déléguée	47	%
Longueur des réseaux eau potable	35 253	km
Longueur des réseaux assainissement	13 410	km

5.2.2 Services collectifs d'eau et d'assainissement

Ces chiffres sont élaborés à partir des comptes annuels 2004 des délégataires et de l'EAE 41.OZ, et des agrégats nationaux 2003 et 2004 fournis par la DGCP.

En M€/an	Collectivités	Délégataires	Total 2004	Total 2001
Recettes facturées des services	206	239	444	415
Dépenses d'exploitation des services	126	207	333	277
Dépenses d'investissement	207	32	239	260
Frais financiers	19	26	45	34

Ces chiffres sont élaborés à partir d'estimations présentées en Annexes V et VI.

Consommation de Capital Fixe (en M€/an)	Evaluation Basse		Evaluation Haute	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Unité de Production d'Eau Potable	24	21%	60	23%
Réservoirs d'Eau Potable	1	1%	3	1%
Linéaire de réseau Eau Potable	44	38%	92	36%
Branchements Eau Potable	47	40%	102	40%
Total Eau Potable 2001	117	100	257	100
Actualisation 2004 ⁹	130		257	285

Consommation de Capital Fixe (en M€/an)	Evaluation Basse		Evaluation Haute	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Stations d'Épuration	31	26%	58	26%
Linéaire de réseau Assainissement	37	31%	58	26%
Branchements Assainissement	51	43%	111	49%
Total Assainissement 2001	118	100	227	100
Actualisation 2004	131		252	

La CCF pour les services eau et assainissement est donc compris entre 261 et 509 M€.

⇒ **Les dépenses d'investissement du bassin Artois Picardie se situent en dessous de la fourchette estimée de la CCF.**

⁹ Actualisation au taux de variation de l'index général des Travaux publics TP01 sur la période 2001-2004, soit +11%.

5.3 District Loire Bretagne

5.3.1 Caractérisation du District – Données physiques

Ces données proviennent de l'enquête IFEN-SCEES 2001, à l'exception de la population totale, fournie par le RGP 1999 de l'INSEE.

Variable	Donnée	Unité
Population totale	11 848 980	Habitants
- part de population en gestion directe pour l'eau	36	%
- part de population en gestion déléguée pour l'eau	64	%
Nombre d'abonnés eau potable	5 374 857	Abonnés
Population des communes disposant de l'AC	11 142 266	Habitants
Nombre de logements ANC	1 525 331	Logements
Nombre d'abonnés assainissement collectif	3 599 754	Abonnés
Volumes facturés (eau potable)	759	Millions de m3
- part facturée par les services en gestion directe	38	%
- part facturée par les services en gestion déléguée	62	%
Longueur des réseaux eau potable	284 185	km
Longueur des réseaux assainissement	60 612	km

5.3.2 Services collectifs d'eau et d'assainissement

Ces chiffres sont élaborés à partir des comptes annuels 2004 des délégataires et de l'EAE 41.OZ, et des agrégats nationaux 2003 et 2004 fournis par la DGCP.

En M€/an	Collectivités	Délégataires	Total 2004	Total 2001
Recettes facturées des services	1 113	1 057	2 170	1 510
Dépenses d'exploitation des services	609	921	1 531	1 056
Dépenses d'investissement	944	141	1 085	840
Frais financiers	99	98	197	108

Ces chiffres sont élaborés à partir d'estimations présentées en Annexes V et VI.

Consommation de Capital Fixe (en M€/an)	Evaluation Basse		Evaluation Haute	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Unité de Production d'Eau Potable	76	14%	190	16%
Réservoirs d'Eau Potable	4	1%	10	1%
Linéaire de réseau Eau Potable	355	64%	739	62%
Branchements Eau Potable	123	22%	253	21%
Total Eau Potable 2001	557	100	1 192	100
Actualisation 2004 ¹⁰	618		1 323	

Consommation de Capital Fixe (en M€/an)	Evaluation Basse		Evaluation Haute	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Stations d'Épuration	102	26%	164	24%
Linéaire de réseau Assainissement	167	43%	263	39%
Branchements Assainissement	117	30%	252	37%
Total Assainissement 2001	386	100	679	100
Actualisation 2004	428		754	

La CCF pour les services eau et assainissement est donc compris entre 1 046 et 2 077M€.

⇒ **Les dépenses d'investissement du bassin Loire Bretagne se situent dans la partie basse de la fourchette estimée de la CCF.**

¹⁰ Actualisation au taux de variation de l'index général des Travaux publics TP01 sur la période 2001-2004, soit +11%.

5.4 District Rhin Meuse

5.4.1 Caractérisation du District – Données physiques

Ces données proviennent de l'enquête IFEN-SCEES 2001, à l'exception de la population totale, fournie par le RGP 1999 de l'INSEE.

Variable	Donnée	Unité
Population totale	4 172 579	Habitants
- part de population en gestion directe pour l'eau	54	%
- part de population en gestion déléguée pour l'eau	46	%
Nombre d'abonnés eau potable	1 287 039	Abonnés
Population des communes disposant de l'AC	4 049 277	Habitants
Nombre de logements ANC	118 216	Logements
Nombre d'abonnés assainissement collectif	1 147 424	Abonnés
Volumes facturés (eau potable)	266	Millions de m ³
- part facturée par les services en gestion directe	56	%
- part facturée par les services en gestion déléguée	44	%
Longueur des réseaux eau potable	37 853	km
Longueur des réseaux assainissement	21 170	km

5.4.2 Services collectifs d'eau et d'assainissement

Ces chiffres sont élaborés à partir des comptes annuels 2004 des délégataires et de l'EAE 41.OZ, et des agrégats nationaux 2003 et 2004 fournis par la DGCP.

En M€/an	Collectivités	Délégataires	Total 2004	Total 2001
Recettes facturées des services	419	228	647	448
Dépenses d'exploitation des services	265	199	464	296
Dépenses d'investissement	300	32	332	287
Frais financiers	30	18	48	38

Ces chiffres sont élaborés à partir d'estimations présentées en Annexes V et VI.

Consommation de Capital Fixe (en M€/an)	Evaluation Basse		Evaluation Haute	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Unité de Production d'Eau Potable	27	22%	67	26%
Réservoirs d'Eau Potable	1	1%	4	1%
Linéaire de réseau Eau Potable	47	40%	98	38%
Branchements Eau Potable	43	36%	89	35%
Total Eau Potable 2001	118	100	258	100
Actualisation 2004 ¹¹	131		286	

Consommation de Capital Fixe (en M€/an)	Evaluation Basse		Evaluation Haute	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Stations d'Épuration	34	26%	64	27%
Linéaire de réseau Assainissement	58	45%	92	39%
Branchements Assainissement	38	29%	81	34%
Total Assainissement 2001	130	100	237	100
Actualisation 2004	144		263	

La CCF pour les services eau et assainissement est donc compris entre 275 et 549M€.

⇒ **Les dépenses d'investissement du bassin Rhin Meuse se situent en dessous de la fourchette estimée de la CCF.**

¹¹ Actualisation au taux de variation de l'index général des Travaux publics TP01 sur la période 2001-2004, soit +11%.

5.5 District Rhône Méditerranée

5.5.1 Caractérisation du District – Données physiques

Ces données proviennent de l'enquête IFEN-SCEES 2001, à l'exception de la population totale, fournie par le RGP 1999 de l'INSEE.

Variable	Donnée	Unité
Population totale	13 629 213	Habitants
- part de population en gestion directe pour l'eau	28	%
- part de population en gestion déléguée pour l'eau	72	%
Nombre d'abonnés eau potable	5 381 790	Abonnés
Population des communes disposant de l'AC	13 292 726	Habitants
Nombre de logements ANC	976 674	Logements
Nombre d'abonnés assainissement collectif	4 343 616	Abonnés
Volumes facturés (eau potable)	1 148	Millions de m ³
- part facturée par les services en gestion directe	23	%
- part facturée par les services en gestion déléguée	77	%
Longueur des réseaux eau potable	151 599	km
Longueur des réseaux assainissement	68 440	km

5.5.2 Services collectifs d'eau et d'assainissement

Ces chiffres sont élaborés à partir des comptes annuels 2001 des délégataires et de l'EAE 41.OZ, et des agrégats nationaux 2000 et 2001 fournis par la DGCP.

En M€/an	Collectivités	Délégataires	Total 2004	Total 2001
Recettes facturées des services	987	1 334	2 320	2 579
Dépenses d'exploitation des services	548	1 154	1 702	1 866
Dépenses d'investissement	1438	182	1620	1 297
Frais financiers	101	129	230	163

Ces chiffres sont élaborés à partir d'estimations présentées en Annexes V et VI.

Consommation de Capital Fixe (en M€/an)	Evaluation Basse		Evaluation Haute	
Unité de Production d'Eau Potable	115	26%	287	29%
Réservoirs d'Eau Potable	6	1%	15	2%
Linéaire de réseau Eau Potable	189	42%	394	40%
Branchements Eau Potable	138	31%	297	30%
Total Eau Potable 2001	447	100	994	100
Actualisation 2004 ¹²	496	100	1 103	100

Consommation de Capital Fixe (en M€/an)	Evaluation Basse		Evaluation Haute	
Stations d'Épuration	101	23%	157	20%
Linéaire de réseau Assainissement	188	43%	297	38%
Branchements Assainissement	148	34%	323	42%
Total Assainissement 2001	438	100	777	100
Actualisation 2004	486	100	862	100

La CCF pour les services eau et assainissement est donc compris entre 982 et 1 965M€.

⇒ **Les dépenses d'investissement du bassin Rhône Méditerranée se situent dans la partie haute de la fourchette estimée de la CCF.**

¹² Actualisation au taux de variation de l'index général des Travaux publics TP01 sur la période 2001-2004, soit +11%.

5.6 District Seine Normandie

5.6.1 Caractérisation du District – Données physiques

Ces données proviennent de l'enquête IFEN-SCEES 2001, à l'exception de la population totale, fournie par le RGP 1999 de l'INSEE.

Variable	Donnée	Unité
Population totale	17 252 309	Habitants
- part de population en gestion directe pour l'eau	15	%
- part de population en gestion déléguée pour l'eau	85	%
Nombre d'abonnés eau potable	4 368 222	Abonnés
Population des communes disposant de l'AC	16 064 057	Habitants
Nombre de logements ANC	775 640	Logements
Nombre d'abonnés assainissement collectif	3 375 203	Abonnés
Volumes facturés (eau potable)	1 169	Millions de m ³
- part facturée par les services en gestion directe	14	%
- part facturée par les services en gestion déléguée	86	%
Longueur des réseaux eau potable	130 389	km
Longueur des réseaux assainissement	50 049	km

5.6.2 Services collectifs d'eau et d'assainissement

Ces chiffres sont élaborés à partir des comptes annuels 2001 des délégataires et de l'EAE 41.OZ, et des agrégats nationaux 2000 et 2001 fournis par la DGCP.

En M€/an	Collectivités	Délégataires	Total 2004	Total 2001
Recettes facturées des services	1 202	2 029	3 231	2 808
Dépenses d'exploitation des services	675	1 818	2 491	2 064
Dépenses d'investissement	1 746	273	2 019	1 337
Frais financiers	78	109	187	166

Ces chiffres sont élaborés à partir d'estimations présentées en Annexes V et VI.

Consommation de Capital Fixe (en M€/an)	Evaluation Basse		Evaluation Haute	
Unité de Production d'Eau Potable	117	25%	292	29%
Réservoirs d'Eau Potable	6	1%	16	2%
Linéaire de réseau Eau Potable	218	46%	404	40%
Branchements Eau Potable	135	28%	288	29%
Total Eau Potable 2001	475	100	1 000	100
Extrapolation 2004 ¹³	527		1 110	

Consommation de Capital Fixe (en M€/an)	Evaluation Basse		Evaluation Haute	
Stations d'Épuration	123	30%	212	29%
Linéaire de réseau Assainissement	175	42%	272	37%
Branchements Assainissement	118	28%	259	35%
Total Assainissement 2001	417	100	743	100
Extrapolation 2004	463		825	

La CCF pour les services eau et assainissement est donc compris entre 990 et 1 935M€.

⇒ **Les dépenses d'investissement du bassin Seine Normandie se situent au-dessus de la fourchette estimée de la CCF.**

¹³ Actualisation au taux de variation de l'index général des Travaux publics TP01 sur la période 2001-2004, soit +11%.

6 Annexes

annexe I.	Liste des sociétés étudiées dans le cadre de l'analyse développée sur les délégataires	58
annexe II.	Répartition du chiffre d'affaires des délégataires par bassin	59
annexe III.	Résultat du retraitement effectué sur les 15 sociétés du secteur 41.0Z étudiées	62
annexe IV.	Consolidation des comptes des collectivités et des délégataires	64
annexe V.	Évaluation de la CCF 2001 pour le service d'assainissement et le service de l'eau	66

annexe I. Liste des sociétés étudiées dans le cadre de l'analyse développée sur les délégataires

Les comptes 2004 des sociétés suivantes ont été commandés auprès du Greffe et étudiés dans le cadre de l'analyse développée sur les délégataires :

- Compagnie des Eaux de Paris
- Compagnie des Eaux et de l'Ozone
- Compagnie Générale des Eaux
- Eau et Force
- Lyonnaise des Eaux
- SAGEP
- Saur France
- SDEI
- SFDE
- Société des Eaux de Marseille
- Société des Eaux de Melun
- Société des Eaux du Nord
- SEVESC
- CFSP
- CMESE

annexe II. Répartition du chiffre d'affaires des délégataires par bassin

▪ Identification des principales communes desservies pour chaque délégataire

Pour 3 catégories de délégataires (Générale des Eaux, Lyonnaise des eaux et paritaires+SAUR, les données n'étant pas disponibles pour SAUR), une répartition du nombre d'habitants desservis pour les 3 villes les plus importantes de chaque département a pu être obtenue

a) en consultant les sites Internet suivants :

- http://www.generale-des-eaux.com/client/Cge.nsf/choixcom?OpenForm&Seq=10&url_nouscontacter
- http://www.eau-en-ligne.com/index.php?module=swc_accueil&action=e3

b) d'après la répartition connue des filiales communes (Eaux de Marseille, Société des Eaux du Nord)

c) d'après les données du SEDIF (CGE) pour les départements 93, 92, 94, 95, 78, 91.

Le taux de couverture obtenu par rapport à la population française desservie par gestion privée est de 42%.

Pour les villes desservies par Générale des Eaux et Lyonnaise des Eaux les hypothèses suivantes ont été formulées :

Ville	Délégataire associé
Lille	SEN (catégorie «paritaires+SAUR »)
Nîmes	SAUR (catégorie «paritaires+SAUR »)
Toulouse	100% CGE
Lyon	80% CGE, 20% « paritaires+SAUR »
Sète	100% CGE
Cholet	90% Lyonnaise
Tarbes	90% Lyonnaise
Paris Rive Gauche (5,6,7,13,14,15)	100 % Lyonnaise
Paris Rive Droite (16,17,18,19,20,8,9,10,11,1,2,3,4,12)	100% CGE
Albi	100% Lyonnaise
La Roche sur Yon	100% CGE

▪ **Extrapolation à la population totale desservie**

Sur la base des 3 villes les plus importantes de chaque département, la somme des 3 catégories CGE, Lyonnaise et paritaires+SAUR a été retranchée du nombre d'habitants desservis par une gestion privée par département (source : IFEN SCEES). Cette différence (reste à répartir) a ensuite été ventilée par département d'après les parts de marché Lyonnaise, CGE et SAUR+filiales communes fournies par l'étude Xerfi 410Z « Service des eaux » datée de Mai 2005, page 45 (Lyonnaise : 24%, CGE : 51%, SAUR+paritaires/autres sociétés indépendantes : 25%).

Nous obtenons ainsi un nombre d'habitant total desservi par la gestion privée et ventilé selon les 3 catégories de délégataires et par département (environ 40 millions d'habitants).

Note importante : L'étude IFEN SCEES indique un chiffre de 0 pour le nombre d'habitants desservis par gestion privée dans le département du Nord. Or Lille, Valenciennes et Dunkerque sont desservies par gestion privée. Le nombre d'habitants de ces villes a été majoré de 10% afin d'obtenir le nombre d'habitants du département desservis par gestion privée.

• **Extrapolation par bassin**

Afin de passer de la ventilation par département à une ventilation par bassin, nous avons formulé plusieurs hypothèses sur les départements appartenant à plusieurs bassins. Ces hypothèses sont récapitulées dans le tableau suivant établi d'après la description des bassins sur les sites des 6 Agences de l'Eau :

Tableau de passage départements -bassin						
Dpt	ArtoisPicardie	SeineNormandie	LoireBretagne	RMC	RhinMeuse	AdourGaronne
2	24%	76%				
7			2%	98%		
8		21%			79%	
9				0%		100%
11				97%		3%
12				0%		100%
15			8%			92%
16			95%			5%
17			34%			66%
19			1%			99%
21		14%	2%	84%		
23			98%			2%
28		73%	27%			
30				100%		0%
34				100%		0%
35		1%	99%			
42			85%	15%		
45		28%	72%			
48			11%	9%		80%
50		98%	2%			

52		83%		12%	5%	
53		3%	97%			
55		41%			59%	
58		14%	86%			
59	100%	0%				
60	4%	96%				
61		50%	50%			
63			98%			2%
68				1%	99%	
69			2%	98%		
71			42%	58%		
79			91%			9%
80	95%	5%				
81				0%		100%
86			97%			3%
87			93%			7%
88		1%		7%	92%	
89		99%	1%			

La ventilation pour les trois catégories de délégataires et par département a donc pu être répartie par bassin hydrographique. Nous en avons ainsi déduit un pourcentage de répartition par catégorie de délégataire et par bassin.

annexe III. Résultat du retraitement effectué sur les 15 sociétés du secteur 41.0Z étudiées

Détermination du chiffre d'affaires de base		
	M€	
Chiffre d'affaires de l'EAE 2004	9 927	XERF 28
Ajout des entreprises de moins de 20 employés	5	ALISSE 1
Retrait de 2 sociétés "non délégataires publics français" de <i>Ondeo Industrial Solutions</i> <i>Eau du Sud Parisien</i>	-108,1 -54,6 -53,5	@ XERF 38 XERF 38
Prise en compte du chiffre d'affaire en provenance de l'EAE 90.0A	299,0	INSEE 2
Chiffre d'affaires retenu pour 2004	10 122,12	@

en M€	SAGEP	EAUX DU NORD	EAUX DE MARSEILLE	SEVESC	CGE	CEO	CEP	SFDE	CFSP	CMESE	Melun	SAUR	LEF	SDEI	E&F	Total	Total extrapolé	Pour mémoire, données 2001
Chiffre d'affaires eau	0	34	90	26	817	116	126	67	21	27	25	554	287	75	122	3741	4651	4120
Chiffre d'affaires assainissement	0	43	67	42	440	131	0	19	24	23	12	554	486	36	31	3741	4651	4120
Chiffre d'affaires travaux	1	4	3	3	102	27	2	8	4	4	2	59	33	9	4	264	328	1167
Produits et services divers	0	0	9	1	93	4	1	1	2	1	1	13	67	9	24	225	280	
Autres produits d'exploitation	-5	3	2	4	74	2	1	0	0	6	1	35	25	4	3	155	193	
Total recettes	-4	83	171	75	1 526	280	129	95	52	62	41	661	898	134	183	4385	5452	5287
Achats et charges externes	-82	29	69	39	756	126	99	39	25	33	18	373	454	73	96	2148	2671	2424
Frais de personnel	31	22	59	9	547	85	5	27	15	13	9	237	283	54	35	1431	1780	1565
Impôts et taxes	5	6	4	1	35	7	4	3	1	3	1	20	26	5	4	125	155	132
Autres dépenses d'investissement	10	4	2	0	17	2	0	3	0	1	0	9	12	8	4	74	92	
Autres charges de fonctionnement	-3	16	27	11	258	112	0	24	13	14	11	77	98	5	18	680	846	690
Dépenses de fonctionnement	-38	77	161	60	1 521	291	95	85	43	53	33	716	872	145	157	4271	5311	4811
Dépenses d'investissement du domaine privé	10	4	2	0	17	2	0	3	0	1	0	9	12	8	4	74	92	
Dépenses d'investissement du domaine concédé	40	3	0	1	34	2	0	1	1	0	1	21	110	2	51	268	333	
Dépenses de renouvellement	12	21	19	0	95	21	14	7	5	12	3					208	259	
Coût des capitaux employés	1	-2	-4	-1	19	3	1	4	1	1	2	-8	10	1	18	44	55	
Dépenses d'investissement	63	25	17	1	165	28	15	15	7	14	6	22	132	11	74	594	739	476
Ecart	-29	-19	-7	14	-168	-80	6	-17	-10	-15	-5	-77	-106	-22	-48	-583	-725	
Chiffre d'affaires à annuler	118	4	12	4	194	31	3	9	6	5	2	72	100	18	27	606	753	
Vente d'eau en gros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires travaux	1	4	3	3	102	27	2	8	4	4	2	59	33	9	4	264	328	
Produits et services divers (non analysé)	117	0	9	1	93	4	1	1	2	1	1	13	67	9	24	342	425	
Chiffre d'affaires avec concédants à annuler	118	4	12	4	194	31	3	9	6	5	2	72	100	18	27	606	753	
Coût net des annuités d'emprunt	0	1	3	3	43	6	0	2	1	1	0	237	27	1	18	341	425	
Coût financier additionnel de la dette publique	0	1	3	3	43	6	0	2	1	1	0	237	27	1	18	341	425	
Produits pour compte de tiers	0	85	105	40	1 247	166	180	89	41	32	21	552	450	119	178	3305	4109	
Chiffre d'affaires Xerfi de référence	118	170	285	114	2 893	475	312	193	99	93	63	1 250	1 423	267	385	8140	10122	9550
Total Chiffre d'affaires Xerfi de référence	8 140																	
% d'extrapolation	80,4%																	

Répartition par bassins

en M€	Total Extrapolé à répartir	Répartition par bassin de la comptabilité extrapolée					
		AE AP	AE RM	AE SN	AE LB	AE AG	AE RMC
Chiffre d'affaires eau	4 651	204	194	1 726	903	484	1 140
Chiffre d'affaires assainissement	328	15	13	121	65	33	81
Chiffre d'affaires travaux	280	11	12	110	51	30	66
Produits et services divers	193	9	8	71	38	20	47
Total recettes	5 452	239	228	2 029	1 057	567	1 333
Achats et charges externes	2 671	115	112	1 009	512	278	646
Frais de personnel	1 780	79	74	653	349	185	440
Impôts et taxes	155	7	7	55	31	16	39
Autres dépenses d'investissement	92	4	4	31	19	10	24
Autres charges de fonctionnement	846	36	34	327	164	85	199
Dépenses de fonctionnement	5 311	233	222	1 972	1 031	552	1 301
Dépenses d'investissement du domaine privé	92	4	4	31	19	10	24
Dépenses d'investissement du domaine concédé	333	15	15	116	62	38	86
Dépenses de renouvellement	259	11	10	99	52	25	61
Coût des capitaux employés	55	1	2	27	8	6	10
Dépenses d'investissement	739	32	32	273	141	79	182
	0	-	-	-	-	-	-
Ecart	-725	- 31	- 30	- 273	- 139	- 76	- 176
Chiffre d'affaires à annuler	753	36	32	259	153	78	195
Vente d'eau en gros	0	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires travaux	328	15	13	121	65	33	81
Produits et services divers (non analysé)	425	21	18	138	88	45	115
Chiffre d'affaires avec concédants à annuler	753	36	32	259	153	78	195
Coût net des annuités d'emprunt	425	26	18	109	98	45	129
Coût financier additionnel de la dette publique	425	26	18	109	98	45	129
Produits pour compte de tiers	4 109	182	170	1 528	805	422	1 003
Chiffre d'affaires Xerfi de référence	10 122	448	421	3 744	1 977	1 048	2 485

annexe IV. Consolidation des comptes des collectivités et des délégataires

	délégataire	collectivité	TOTAL
2004 en M€			
Recettes courantes	5 453	4 443	9 896
Vente	4 651	4 196	8 847
Travaux	328	208	536
Produits et services divers	280		280
Autres produits d'exploitation	193	39	232
Dépenses de fonctionnement	- 4 791	- 2 466	- 7 257
Achats et charges externes	- 1 918	- 1 607	- 3 525
Autres charges	- 938	- 183	- 1 121
Frais de personnel	- 1 780	- 543	- 2 323
Impôts et taxes	- 155	- 132	- 287
Subventions		2 098	2 098
Subventions d'investissement		1 722	1 722
Subventions d'exploitation		377	377
Dépenses d'investissement	- 739	- 5 075	- 5 814
Coût net des annuités d'emprunt	- 425	- 381	- 806
Produits pour compte de tiers	4 109		

Comptes consolidés par bassin

2004 en M€	Total	Adour Garonne	Artois Picardie	Loire Bretagne	Rhin Meuse	RMC	Seine Normandie
Recettes courantes	9 896	1 083	444	2 170	647	2 320	3 231
Vente	8 847	960	404	1 953	588	2 058	2 884
Travaux	536	71	19	121	36	141	149
Produits et services divers	280	30	11	51	12	66	110
Autres produits d'exploitation	232	22	10	45	10	56	88
Dépenses de fonctionnement	- 7 257	- 738	- 332	- 1 531	- 464	- 1 702	- 2 491
Achats et charges externes	- 3 525	- 364	- 154	- 757	- 231	- 811	- 1 208
Autres charges	- 1 121	- 111	- 50	- 223	- 54	- 278	- 407
Frais de personnel	- 2 323	- 249	- 113	- 485	- 122	- 558	- 794
Impôts et taxes	- 287	- 14	- 15	- 65	- 57	- 55	- 82
Subventions	2 098	175	91	408	150	523	751
Subventions d'investissement	1 722	141	70	336	121	399	653
Subventions d'exploitation	377	34	21	71	28	124	98
Dépenses d'investissement	- 5 814	- 518	- 239	- 1 085	- 332	- 1 620	- 2 019
Frais financiers	- 806	- 99	- 45	- 197	- 48	- 230	- 187

annexe V. Evaluation de la CCF 2001 pour le service d'assainissement et le service de l'eau

Démarche générale retenue

L'approche retenue pour procéder à l'évaluation de la consommation de capital fixe consiste à la calculer sur la base du stock de capital, exprimé en quantités physiques et valorisé aux prix courants (valeur de renouvellement).

Cet indicateur économique permet donc de construire une évaluation du besoin de renouvellement des investissements¹⁴.

Trois types d'éléments ont donc du être collectés pour évaluer la CCF de chacun des deux services « eau » et « assainissement » :

- **Une appréciation physique du patrimoine par district** que ce soit en termes de nombre d'unités (nombre de branchements, de stations d'épuration...) et/ou de grandeurs caractéristiques (capacité des STEP, longueurs de réseaux, ...).
- **Des coûts unitaires**, des références de coûts en fonction de ces grandeurs caractéristiques ou des abaques de coûts par type d'installation.
- **Une durée de vie par type d'équipements.**

3 options ont été retenues pour réunir cette information :

- Des **recherches en partenariat avec les Agences de l'Eau**, pour identifier les informations disponibles sur leur district et disposer ainsi de références plus adaptées aux spécificités locales.
- Des **recherches bibliographiques et l'exploitation d'études précédentes** développées sur la valorisation du patrimoine. La plus récente de ces études et la plus adaptée à notre thématique est l'étude Oieau-MEDD « inventaire et scénario de renouvellement du patrimoine d'infrastructures des services publics d'eau et d'assainissement » réalisée en 2002, dont les résultats sont exploités à plusieurs reprises.
- L'utilisation des **éléments statistiques résultants des enquêtes Ifen-Scees** (1998 et 2001), permettant de disposer d'estimations homogènes et sur l'ensemble des districts pour les éléments non appréciables à partir des 2 options précédentes.

L'ensemble de ce travail a été formalisé sous la forme de deux classeurs Excel (un pour l'eau et un pour l'assainissement) dont la construction vise à les rendre modifiables et actualisables simplement. Leur articulation permet de disposer d'une vision explicite et réfutable des calculs réalisés.

¹⁴ Par hypothèse, nous n'intégrons pas dans cet indicateur les ouvrages très anciens ou importants qui ne seront en fait jamais renouvelés en tant que tels, puisque nous cherchons à caractériser le stock « vivant » de capital.

Leur contenu figure en annexes de ce rapport et nous détaillons, pour chaque service et par type d'installation, dans les chapitres suivants :

- Les **principales hypothèses** utilisées sans rappeler les chiffres produits, dont une synthèse est établie par service,
- Les **limites de l'évaluation**, les **sources d'incertitudes** et les **améliorations envisageables** par type d'équipement.

L'indicateur globalement construit sur la CCF des services de l'eau et de l'assainissement sera ensuite utilisé au chapitre 2.6 pour développer une analyse de la récupération des coûts de ces deux services s'appuyant également sur les indicateurs développés pour les comptes des délégataires et des collectivités dans les chapitres précédents.

Evaluation de la CCF du service d'assainissement collectif

Synthèse de l'évaluation pour l'assainissement

Plusieurs difficultés structurelles compliquent l'évaluation du patrimoine et la CCF du service d'assainissement collectif :

- Contrairement à l'eau potable, le service d'assainissement collectif ne couvre que 22 500 des 36 500 communes françaises (ordre de grandeur tiré de l'enquête Ifen-Scees 2001).
- Sur une commune, il est très fréquent que seule une partie de la population soit assainie collectivement.

L'utilisation de ratios calculés par habitant ou par habitant desservi est donc plus complexe que pour le service de l'eau, pour lequel nous pouvons faire l'hypothèse simplificatrice que toute la population est desservie.

De ce fait, plusieurs évaluations produites pour l'assainissement sont moins précises ou plus difficiles à répartir par district que pour l'eau potable.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des évaluations produites à l'échelle nationale et chaque élément de cette synthèse est commenté dans les chapitres suivants, organisés par type d'installation (principales hypothèses utilisées, limites de l'évaluation produite, sources d'incertitude et potentiel d'amélioration...).

Tableau 1 : répartition nationale du patrimoine d'assainissement par type d'équipement

	Valorisation (M€)				CCF (M€/an)			
	Basse		Haute		Basse		Haute	
Assainissement collectif	93 356	100%	119 089	100%	1 723	100%	3 078	100%
<i>Linéaire d'assainissement</i>	57 963	62%	68 629	58%	725	42%	1 144	37%
<i>Stations d'épuration</i>	13 691	15%	15 119	13%	456	26%	756	25%
<i>Branchements</i>	21 702	23%	35 341	30%	543	31%	1 178	38%
Assainissement non collectif	19 455		36 300		486		1 210	
Total assainissement	112 811		155 389		2 210		4 288	
poids de l'ANC sur le total	17%		23%		22%		28%	

Commentaires :

- Sur la base de la valeur à neuf des équipements, le réseau constitue la composante la plus importante du patrimoine assainissement,
- cette prépondérance est atténuée dans la composition de la CCF, en raison de la prise en compte de durées de vie différentes pour chaque type d'installations.
- Les incertitudes intégrées dans l'évaluation du réseau et des branchements sont importantes :
 - la largeur de la fourchette d'évaluation du parc de branchements est par exemple supérieure à l'évaluation globale réalisée sur les STEP,
 - des travaux de précision de ces évaluations devraient donc porter en priorité sur le réseau ou les branchements, les STEP étant particulièrement bien caractérisées en comparaison.
- **L'assainissement non collectif représente de 20% à 25% de la valeur du patrimoine et de la CCF assainissement dans son ensemble.**
- **L'évaluation de la CCF pour l'assainissement collectif se situe entre 1 700 M€ et 3 100 M€.** La largeur de cette fourchette résulte à la fois des incertitudes existantes sur la valorisation des installations, et des durées de vie prises comme hypothèses pour le calcul. Un travail continu de précision de ces hypothèses et références pourra permettre d'affiner cette évaluation, en particulier sur la caractérisation du réseau et des branchements.

Enfin, le tableau ci-après donne un aperçu de la répartition de l'évaluation du patrimoine et de la CCF assainissement sur les différents districts, 3 d'entre eux concentrant plus de 70% de la CCF nationale (Loire Bretagne, Rhône Méditerranée et Seine Normandie).

Les estimations produites par bassin sont résumées au chapitre 5 du rapport.

Tableau 2 : Répartition par district de l'évaluation du patrimoine et de la CCF assainissement collectif

	Valorisation (M€)		CCF (M€/an)	
	Basse	Haute	Basse	Haute
Adour Garonne	10 988	14 089	200	353
Artois Picardie	5 909	7 986	118	227
Loire Bretagne	21 087	26 607	386	679
Rhin Meuse	7 185	9 221	130	237
Rméditerranée	24 031	30 634	438	777
Seine Normandie	22 449	28 340	417	743
Corse	826	1 054	15	27
Guadeloupe	201	268	4	8
Guyane	85	109	2	3
Martinique	198	264	4	8
Réunion	398	518	8	15
total	93 356	119 089	1 723	3 078

Stations d'épuration (STEP)

Les stations d'épuration constituent le type d'installation le mieux connu des Agences de l'eau. Cet état de fait résulte de plusieurs éléments :

- Les primes et redevances sont établies sur la base de la population, des caractéristiques des STEP et de leurs performances. Celles-ci sont donc toutes connues individuellement des Agences.
- Les Agences interviennent auprès des collectivités dans leurs projets d'équipement d'épuration. Elles sont donc généralement associées à tout nouveau projet de STEP ou de développement d'une station existante.

La plupart des Agences de l'eau dispose donc d'une base de données répertoriant les STEP, leur capacité de traitement (en équivalent habitant, EH), leur implantation et leur ancienneté.

Certaines Agences disposent éventuellement d'un niveau d'information plus élevé en pouvant identifier simplement les aides apportées et l'historique des travaux engagés sur une station.

L'évaluation du parc de STEP a donc été construite sur la base des données des Agences :

- **Nombre de STEPS et capacités de traitement** (exprimées en EH),
- **Valorisation selon les abaques de coûts construits par chaque Agence** pour estimer la valeur à neuf d'une STEP en fonction de sa capacité de traitement et de la complexité des traitements mis en œuvre.

Pour les DOM et la Corse, pour lesquels le niveau d'information est moindre, les estimations ont été produites à partir du nombre d'abonnés au service d'assainissement :

- Reconstitution d'une capacité de traitement (en EH) à partir du ratio moyen « nombre d'EH/abonné » établi sur les bassins des 6 Agences,

- Valorisation sur la base de la fourchette de coûts moyens par EH établie pour les 6 Agences.

Enfin, la **durée de vie des STEP a été prise entre 20 et 30 ans** pour calculer une estimation de la CCF annuelle associée.

Les principales **améliorations potentielles identifiées** portent sur :

- La **sécurisation des grandeurs associées à chaque STEP** (capacité de traitement, types de traitement),
- Le **suivi du déclassement des STEP** dans les bases des Agences, pour éviter de tenir compte de stations qui ne sont plus exploitées et ont été remplacées par de nouvelles.

Ce poste est cependant estimé avec un niveau de fiabilité satisfaisant, qui plus est à partir de données déconcentrées. L'estimation produite tient ainsi compte des spécificités locales.

Réseau de collecte des eaux usées

L'étendue du réseau de collecte des eaux usées (hors linéaires de branchements) sur chaque district a été estimée sur la base des résultats de l'enquête Ifen-Scees 2001 et des évaluations propres (et souvent très proches) des Agences qui en disposent.

Les coûts unitaires au mètre linéaire de canalisation ont été évalués :

- A partir de références proposées par les Agences de l'Eau en distinguant le réseau des communes rurales d'une part (moins cher) et des communes urbaines (sur la base d'un seuil de population à 2000 habitants) d'autre part.
- En tenant compte des disparités de prix pouvant exister entre les districts, en distinguant le bassin Seine-Normandie où les prix pratiqués sont a priori plus élevés que sur les autres districts.

La durée de vie utilisée pour calculer la CCF est de 60 à 80 ans.

Les principales **améliorations potentielles identifiées** portent sur :

- La **sécurisation de l'estimation de la longueur de réseau**. En effet, la référence principale utilisée actuellement est l'enquête Ifen-Scees. Une deuxième approche, restant à définir, permettrait d'en confirmer les résultats ou de les affiner.
- **Préciser les coûts unitaires** utilisés, si possible sur la base de chaque district. Nous relevons qu'il existe un risque de confusion sur les références de coûts unitaires :
 - Un coût unitaire, établi sur une moyenne des coûts des linéaires de réseau structurant, de desserte ET des linéaires de branchements (pondérée par les longueurs) constitue une valeur basse car le coût unitaire au mètre pour les branchements est moins élevé que pour le réseau structurant et de desserte.

- Un coût unitaire, établi uniquement sur la base des longueurs de réseau structurant et de desserte, est plus élevé que le précédent. **C'est celui-ci que nous mobilisons car les estimations Ifen-Scees pour le réseau sont établies hors branchements.**

Branchements au réseau assainissement

L'évaluation est développée sur la base du nombre de branchements estimé par bassin (évaluation de l'enquête Ifen-Scees 2001).

Les coûts unitaires, dont les références ont été fournies principalement par les Agences de l'Eau, ont été différenciés pour tenir compte des moindres prix pratiqués en zone rurale (définie ici comme les communes de moins de 3000 habitants).

Un calcul intermédiaire, explicité dans les annexes du rapport, permet d'estimer la répartition des branchements entre zone rurale et zone urbaine pour appliquer les fourchettes de prix construites pour chaque zone. Ce calcul permet implicitement de différencier la valorisation des districts plus ruraux de ceux à tendance urbaine marquée.

La durée de vie des branchements a été prise de 30 à 40 ans pour évaluer la CCF.

Les principales **améliorations potentielles** sont similaires à celles listées pour le réseau :

- **La sécurisation de l'estimation du nombre de branchements.** En effet, la référence principale utilisée actuellement est l'enquête Ifen-Scees. Une deuxième approche, restant à définir, permettrait d'en confirmer les résultats ou de les affiner, si possible en distinguant les branchements urbains de ceux établis en zone rurale.
- **Préciser les coûts unitaires** utilisés, si possible sur la base de chaque district.

Évaluation de la CCF du service de l'eau

Synthèse de l'évaluation pour l'eau potable

Les principes d'évaluation de la CCF pour le service de l'eau sont similaires à ceux développés pour l'assainissement.

L'ensemble des calculs figure en 0 et les résultats répartis par districts sont présentés au chapitre 5.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des évaluations produites à l'échelle nationale et chaque élément de cette synthèse est commenté dans les chapitres suivants organisés par type d'installation (principales hypothèses utilisées, limites de l'évaluation produite, sources d'incertitude et potentiel d'amélioration...).

Tableau 3 : répartition nationale du patrimoine eau potable par type d'équipement

	Valorisation (en M€)				CCF (en M€/an)			
	Basse		Haute		Basse		Haute	
Production	12 696	11%	21 160	12%	423	20%	1 058	23%
Réservoirs	2 041	2%	4 522	3%	20	1%	57	1%
Linéaire d'EP	88 397	73%	114 493	67%	1 105	52%	2 290	50%
Branchements	17 262	14%	30 308	18%	575	27%	1 212	26%
Total	120 396	100%	170 483	100%	2 124	100%	4 617	100%

Les évaluations produites, à l'échelle nationale, suscitent des commentaires comparables à ceux formulés pour l'assainissement :

- Sur la base de la valeur à neuf des équipements, le réseau constitue la composante la plus importante du patrimoine eau potable. Cette prépondérance reste vraie mais est atténuée dans la composition de la CCF, en raison de la prise en compte de durées de vie différentes pour chaque type d'installations.
- Les réservoirs constituent une partie négligeable de ce patrimoine et il est donc préférable de cibler les efforts d'amélioration sur les autres éléments du patrimoine.
- Les incertitudes intégrées dans l'évaluation du réseau et des branchements sont importantes et les efforts de précision des évaluations devraient porter sur ces aspects (la largeur de la fourchette d'évaluation du linéaire de réseau est par exemple supérieure à l'évaluation globale réalisée sur les UPEP)
- **L'évaluation de la CCF pour l'eau potable se situe entre 2 100 M€ et 4 600 M€.** La largeur de cette fourchette résulte à la fois des incertitudes existantes sur la valorisation des installations, et des durées de vie prises comme hypothèses pour calculer la CCF. Un travail continu de précision de ces hypothèses et références pourra permettre d'affiner cette évaluation, en particulier sur la caractérisation du réseau et des branchements.

Enfin, le Tableau 4 donne un aperçu de la répartition de l'évaluation du patrimoine et de la CCF assainissement sur les différents districts, 3 d'entre eux concentrant plus de 70% de la CCF nationale (Loire Bretagne, Rhône Méditerranée et Seine Normandie).

Les estimations produites par bassin sont résumées au chapitre 5 du rapport.

Tableau 4 : Répartition par district de l'évaluation du patrimoine et de la CCF eau potable

	Valorisation (M€)		CCF (M€/an)	
	Basse	Haute	Basse	Haute
Adour Garonne	22 140	32 288	350	783
Artois Picardie	5 780	8 604	117	257
Loire Bretagne	34 741	47 880	557	1 192
Rhin Meuse	6 008	8 764	118	258
Rméditerranée	23 286	34 111	447	994
Seine Normandie	25 530	34 507	475	1 000
Corse	533	763	10	22
Guadeloupe	753	1 090	14	31
Guyane	200	298	4	9
Martinique	487	730	10	23
Réunion	941	1 448	21	48
TOTAL	120 396	170 483	2 124	4 617

Unités de production d'eau potable (UPEP)

La caractérisation des UPEP n'est pas simple :

- Les Agences de l'eau disposent de peu d'informations sur ce parc d'installations, et notamment leur capacité de production.
- Il est difficile de reconstituer ces informations à partir des volumes distribués puisqu'il faut tenir compte des pertes en réseau, mais aussi des contraintes associées à la production d'eau potable et à la nécessité de garantir au mieux la continuité du service pour les usagers (être en mesure d'assurer les pointes de consommation, de disposer d'une marge de sécurité).
- Enfin, une part importante des volumes distribués est prélevée en nappe et ne nécessite qu'une simple chloration avant d'être distribuée alors que d'autres volumes doivent passer par des traitements complexes et plus coûteux.

A défaut d'information fine et accessible simplement sur ce type d'installation, nous avons privilégié une approche utilisée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, fondée sur les volumes distribués et l'application d'un coût unitaire appliqués à ces volumes (pris ici sur la base des évaluations Ifen-Scees 2001).

La CCF est ensuite calculée à partir d'une hypothèse de durée de vie des installations de 20 à 30 ans.

Les principales **améliorations potentielles identifiées** portent sur :

- La production d'estimations plus fines des capacités de production installées par type de ressource (et par type de traitement).

- Un travail de référencement des coûts des différents types d'installation existant pour améliorer la valorisation effectuée ici.

Réservoirs

Les difficultés relevées pour l'évaluation des réservoirs sont similaires à celles identifiées pour les UPEP et il est difficile de connaître la capacité des réservoirs installés, en distinguant si possibles ceux au sol et ceux en élévation, chaque type correspondant à des coûts de construction très différents.

A défaut d'information fine et accessible simplement sur ce type d'installation, nous avons privilégié une approche fondée sur les volumes distribués (évaluations Ifen-Scees 2001), en considérant que les services d'eau stockaient en moyenne autour d'une journée de consommation. Sur cette base, l'application d'une fourchette de coûts unitaires construite avec les Agences de l'Eau et des recherches bibliographiques permet d'aboutir à une évaluation de la valeur à neuf des réservoirs.

Une hypothèse de durée de vie de 80 à 100 ans permet de passer à la CCF.

Les limites et potentiels d'amélioration de cette évaluation sont également très proches des éléments listés pour les UPEP. **Toutefois, les réservoirs constituant une toute petite partie du patrimoine eau potable, l'amélioration de la connaissance du parc de réservoirs n'est pas une priorité.**

Réseau d'eau potable

L'étendue du réseau d'eau potable (hors linéaires de branchements) sur chaque district a été estimée sur la base des résultats de l'enquête Ifen-Scees 2001 et des évaluations propres (et souvent très proches) des Agences qui en disposent.

Les coûts unitaires au mètre linéaire de canalisation ont été évalués :

- A partir de références proposées par les Agences de l'Eau en distinguant le réseau des communes rurales d'une part (population inférieure à 2000 habitants), des communes intermédiaires et des communes fortement urbaines (sur la base d'un seuil de population à 20 000 habitants) d'autre part.
- En tenant compte des disparités de prix pouvant exister entre les districts, en distinguant notamment le bassin Seine-Normandie où les prix pratiqués sont a priori plus élevés que sur les autres districts.

L'hypothèse prise sur la durée de vie et utilisée pour calculer la CCF est de 50 à 80 ans.

Les principales **améliorations potentielles** sont similaires à celles identifiées pour le réseau de collecte des eaux usées :

- **Sécuriser l'estimation de la longueur de réseau.** En effet, l'étendue du réseau est principalement estimée à partir de l'enquête Ifen Scees et de l'étude Oieau. Des approches complémentaires, restant à définir, permettrait d'en confirmer les résultats ou de les affiner.
- **Préciser les coûts unitaires** utilisés, si possible sur la base de chaque district.

Branchements au réseau eau potable

Le nombre de branchements a été estimé en trois volets :

- L'identification du nombre de branchements de deux collectivités particulières (Paris et le Syndicat des Eaux d'Ile de France, regroupant plus de 6 millions d'usagers),
- L'évaluation du nombre de branchements en zone urbaine (communes de plus de 2000 habitants), en appliquant à la population correspondante un ratio de 3,5 habitants par branchement, établi à partir de plusieurs références,
- L'évaluation du nombre de branchements en zone rurale (communes de moins de 2000 habitants), en appliquant à la population correspondante un ratio de 2,2 habitants par branchement, également établi à partir de plusieurs références.

Sur cette base (cohérente avec l'estimation produite par l'enquête Ifen-Scees 1998 du nombre d'abonnés pour l'eau potable), l'application de coûts unitaires différenciés entre zones rurale et urbaine, établis avec les Agences de l'Eau.

L'hypothèse prise sur la durée de vie des branchements est de 20 à 30 ans, pour calculer la CCF.

Les principales **améliorations potentielles identifiées** sont similaires à celles listées pour les branchements assainissement :

- **Sécuriser l'estimation du nombre de branchements.** L'approche développée conforte les résultats de l'enquête Ifen Scees. Des travaux complémentaires pourraient permettre d'en confirmer les résultats ou de les affiner, si possible en distinguant les branchements urbains de ceux établis en zone rurale.
- **Préciser les coûts unitaires** utilisés, idéalement, sur chaque district.

Synthèse générale sur l'évaluation de la CCF eau et assainissement et pistes d'amélioration

Les parties précédentes ont permis de commenter les hypothèses développées pour produire une évaluation de la CCF des services de l'eau et d'assainissement à partir des grands types d'installations qui en composent le patrimoine.

Tableau 5 : Evaluation de la CCF pour les services publics de l'eau et de l'assainissement (en M€)

Service	Estimation basse	Estimation Haute
Eau potable	2 100	4 600
Assainissement collectif	1 700	3 100
TOTAL	3 800	7 700

Un des constats marquants est qu'il est difficile d'établir une évaluation précise de la CCF puisque la fourchette obtenue varie du simple au double.

Cette imprécision résulte de l'effet accumulé de 3 niveaux (non hiérarchisés) d'incertitudes :

- Le niveau de connaissance actuel de l'étendue et de la composition des équipements des services de l'eau et de l'assainissement,
- La durée de vie des équipements,
- Leurs coûts.

En effet, en supposant que nous réussissions à limiter l'incertitude sur l'évaluation de chacun des 3 termes à 10%, l'incertitude globale associée à la CCF serait de l'ordre de 30%¹⁵. Or un tel objectif de précision suppose déjà un effort conséquent par rapport au niveau de connaissance actuel de chacune des 3 variables entrant en ligne de compte pour chaque type d'équipement.

Nous résumons ici les améliorations envisageables pour préciser cette caractérisation :

- **Sur la durée de vie des équipements :**
 - Des discussions avec des interlocuteurs techniques (auprès des Agences, collectivités, délégataires, SATESE, SATEP) peuvent permettre de préciser certaines des durées de vie utilisées et préciser les fourchettes prises ici comme hypothèses de calcul.
 - Cet exercice sera toutefois limité par la multiplicité des types d'équipements utilisés et par la connaissance de la durée de vie potentielle des éléments résultant d'innovations techniques récentes.

¹⁵ Pour une fonction $F = A \times B \times C$, l'incertitude (DF/F) est $(DA/A) + (DB/B) + (DC/C)$.

- Par ailleurs, nous ne tenons pas compte ici de la problématique de l'ancienneté et l'âge moyen des installations : il n'est en effet pas envisageable en principe de procéder au renouvellement d'une installation avant la fin de sa durée de vie.
- **Sur l'étendue du patrimoine des collectivités :**
 - La connaissance que nous pouvons construire de ce patrimoine est de toute façon limitée par la connaissance qu'en ont les maîtres d'ouvrage des services, à savoir les collectivités.
 - Selon les types d'équipements, la connaissance de l'état du parc actuel des services de l'eau et de l'assainissement peut être très limité. Plusieurs options peuvent être envisagées pour améliorer ce niveau de connaissance :
 - Les démarches comme les études développées par Geophen et visant une caractérisation exhaustive du patrimoine à l'échelle d'un département constituent un potentiel d'amélioration significatif. Elles peuvent en effet permettre de réfléchir à une structure type de ce patrimoine pour en extrapoler ensuite les résultats à l'ensemble du territoire, à condition de bien identifier les variables déterminant le dimensionnement du service.
 - Des études ciblées (ou des enquêtes larges) auprès de collectivités pourraient contribuer à préciser des structures types du patrimoine pour différents types de communes. Le risque d'incertitude portant sur la phase d'extrapolation sera en revanche toujours présent.
- **Sur les coûts des équipements :**
 - La difficulté liée au maniement des coûts tient très souvent aux spécificités des installations développées, limitant la possibilité d'extrapoler un coût identifié d'une situation à une autre. Ainsi, la pose d'une même longueur de canalisation en milieu urbain dense ou bien le long d'une route de campagne ne nécessitera pas les mêmes dépenses (sécurisation du chantier, gestion de la circulation, différences liées aux prestations connexes comme la réfection des sols après chantiers...). De plus, les coûts unitaires de certaines dépenses (comme les frais de personnel) sont variables d'une région à une autre.
 - Cependant, nous avons vu que les incertitudes les plus importantes portaient sur les évaluations relatives aux réseaux et aux branchements. Un effort ciblé sur ces deux types d'installations pourrait très certainement permettre d'améliorer l'évaluation réalisée ici. Nous précisons à ce titre que les difficultés auxquelles nous avons été confrontées (les références communiquées sont-elles hors taxes ou TTC ? Comparons nous des références de coûts associées à des prestations techniques comparables ?) doivent être encadrées en amont pour aboutir à un référencement efficace et potentiellement riche à l'arrivée. Ce type de démarche est engagé, puisque certaines Agences, comme Rhin Meuse, ont décidé récemment de développer des observatoires des coûts, afin d'améliorer leur connaissance sur ce thème précis.
- Plus généralement, nous voyons bien par cette démarche les difficultés de produire des estimations fiabilisées à une échelle nationale, alors que l'échelle de rendu est en principe celle du district hydrographique. La mise en œuvre des démarches détaillées ici à l'échelle

des districts pourrait probablement permettre d'améliorer la vision construite, et en tout cas, d'en affiner la répartition géographique.

Données assainissement :

Linéaire d'assainissement

	Durée de vie		60		à		80		ans		Population (hab.)
	Longueur de linéaire (km)		Basse		Haute		Valorisation basse		Valorisation haute		
	(M€)	(€/hab.)	(M€)	(€/hab.)	(M€)	(€/hab.)	(M€/an)	(€/an/hab.)	(M€/an)	(€/an/hab.)	
AG	31 983	33 400	7 036	1 054	8 684	1 301	88	13	145	22	6 673 123
AP	13 410	13 410	2 950	630	3 487	745	37	8	58	12	4 681 995
LB	60 612	60 612	13 335	1 125	15 759	1 330	167	14	263	22	11 848 980
Rmeuse	21 170	21 170	4 657	1 116	5 504	1 319	58	14	92	22	4 172 579
Rméditerranée	68 440	68 440	15 057	1 105	17 794	1 306	188	14	297	22	13 629 213
SN	50 049	51 000	14 014	812	16 320	946	175	10	272	16	17 252 309
Corse	2 315	2 315	509	1 957	602	2 313	6	24	10	39	260 196
Guadeloupe	361	361	79	188	94	222	1	2	2	4	422 496
Guyane	210	210	46	294	55	347	1	4	1	6	157 213
Martinique	354	354	78	204	92	241	1	3	2	4	381 427
Réunion	916	916	202	285	238	337	3	4	4	6	706 300
Total France	249 820	252 188	57 963	963	68 629	1 140	725	12	1 144	19	60 185 831

Stations d'épuration

	Durée de vie		20		à		30		ans		Population raccordée	Nb STEP
	Capacité (E.H.)		Valorisation basse		Valorisation haute		CCF basse		CCF haute			
	(M€)	(€/hab.)	(M€)	(€/hab.)	(M€/an)	(€/an/hab.)	(M€/an)	(€/an/hab.)	(M€/an)	(€/an/hab.)		
AG	4 073 307	3 158	8 934 960	1 635	245	1 676	251	55	8	84	13	
AP	3 402 920	382	6 336 715	916	196	1 160	248	31	7	58	12	
LB	8 098 034	4 205	17 914 193	3 068	259	3 278	277	102	9	164	14	
Rmeuse	3 380 282	475	5 594 279	1 024	245	1 283	307	34	8	64	15	
Rméditerranée	11 224 620	3 423	17 192 205	3 041	223	3 146	231	101	7	157	12	
SN	14 662 924	1 733	20 220 894	3 700	214	4 237	246	123	7	212	12	
Corse			697 120	122	471	135	520	4	16	7	26	
Guadeloupe			268 220	47	112	52	123	2	4	3	6	
Guyane			84 583	15	95	16	104	0	3	1	5	
Martinique			264 880	47	122	51	135	2	4	3	7	
Réunion			432 051	76	107	84	119	3	4	4	6	
Total France	44 842 087	13376	77 940 101	13 691	227	15 119	251	456	8	756	13	

Branchements

Durée de vie	30		à		40 ans		CCF basse		CCF haute	
	Nombre de branchements		Valorisation basse (M€)	Valorisation basse (€/hab.)	Valorisation haute (M€)	Valorisation haute (€/hab.)	(M€/an)	(€/an/hab.)	(M€/an)	(€/an/hab.)
AG	1 807 682		2 316	347	3 729	559	58	9	124	19
AP	1 491 344		2 043	436	3 339	713	51	11	111	24
LB	3 599 754		4 685	395	7 569	639	117	10	252	21
Rmeuse	1 147 424		1 504	360	2 434	583	38	9	81	19
Rméditerranée	4 343 616		5 933	435	9 693	711	148	11	323	24
SN	3 375 203		4 735	274	7 783	451	118	7	259	15
Corse	144 240		194	747	317	1 217	5	19	11	41
Guadeloupe	55 497		75	177	122	288	2	4	4	10
Guyane	17 501		24	150	38	244	1	4	1	8
Martinique	54 806		74	194	120	315	2	5	4	11
Réunion	89 395		120	171	196	278	3	4	7	9
Total France	16 126 462		21 702	361	35 341	587	543	9	1 178	20

Assainissement non collectif

Durée de vie	30		à		40 ans		CCF basse		CCF haute	
	Nb d'installations Agences		Valorisation basse (M€)	Valorisation basse (€/hab.)	Valorisation haute (M€)	Valorisation haute (€/hab.)	(M€/an)	(€/an/hab.)	(M€/an)	(€/an/hab.)
AG	833 000	1 097 700	3 332	499	7 684	1 151	83	12	256	38
AP		258 455	1 034	221	1 809	386	26	6	60	13
LB		1 525 331	6 101	515	10 677	901	153	13	356	30
Rmeuse		118 216	473	113	828	198	12	3	28	7
Rméditerranée		976 674	3 907	287	6 837	502	98	7	228	17
SN	833 000	775 640	3 103	180	5 831	338	78	4	194	11
Corse		39 337	157	605	275	1 058	4	15	9	35
Guadeloupe		94 846	379	898	664	1 571	9	22	22	52
Guyane		21 422	86	545	150	954	2	14	5	32
Martinique		70 112	280	735	491	1 287	7	18	16	43
Réunion		150 612	602	853	1 054	1 493	15	21	35	50
Total France		5 128 345	19 455	323	36 300	603	486	8	1 210	20

Répartition nationale du patrimoine d'assainissement

	Valorisation (M€)				CCF (M€/an)			
	Basse		Haute		Basse		Haute	
Assainissement collectif	93 356	100%	119 089	100%	1 723	100%	3 078	100%
<i>Linéaire d'assainissement</i>	57 963	62%	68 629	58%	725	42%	1 144	37%
<i>Stations d'épuration</i>	13 691	15%	15 119	13%	456	26%	756	25%
<i>Branchements</i>	21 702	23%	35 341	30%	543	31%	1 178	38%
Assainissement non collectif	19 455		36 300		486		1 210	
Total assainissement	112 811		155 389		2 210		4 288	
poinds de l'ANC sur le total	17%		23%		22%		28%	

Total assainissement collectif par district

	Valorisation (M€)		CCF (M€/an)	
	Basse	Haute	Basse	Haute
Adour Garonne	10 988	14 089	200	353
Artois Picardie	5 909	7 986	118	227
Loire Bretagne	21 087	26 607	386	679
Rhin Meuse	7 185	9 221	130	237
Rméditerranée	24 031	30 634	438	777
Seine Normandie	22 449	28 340	417	743
Corse	826	1 054	15	27
Guadeloupe	201	268	4	8
Guyane	85	109	2	3
Martinique	198	264	4	8
Réunion	398	518	8	15
total	93 356	119 089	1 723	3 078

Données eau :

Synthèse de l'estimation du patrimoine et de la CCF pour l'eau potable

Unités de production d'eau potable

Durée de vie	20		à		30		ans		Population hab.	
	Nb d'unités	Valorisation basse en M€	Valorisation basse en €/hab.	Valorisation haute en M€	Valorisation haute en €/hab.	CCF basse en M€/an	CCF basse en €/an/hab.	CCF haute en M€/an		CCF haute en €/an/hab.
AG	337	1 422	213	2 370	355	47	7	119	18	6 673 123
AP	130	723	154	1 205	257	24	5	60	13	4 681 995
LB	525	2 277	192	3 795	320	76	6	190	16	11 848 980
Rmeuse	273	798	191	1 330	319	27	6	67	16	4 172 579
Rméditerranée	437	3 444	253	5 740	421	115	8	287	21	13 629 213
SN	740	3 507	203	5 845	339	117	7	292	17	17 252 309
Corse		75	288	125	480	3	10	6	24	260 196
Guadeloupe		99	234	165	391	3	8	8	20	422 496
Guyane		30	191	50	318	1	6	3	16	157 213
Martinique		81	212	135	354	3	7	7	18	381 427
Réunion		240	340	400	566	8	11	20	28	706 300
Total France	2 442	12 696	211	21 160	352	423	7	1 058	18	60 185 831

Réservoirs

Durée de vie	80		à		100		ans		CCF basse en M€/an	CCF basse en €/an/hab.	CCF haute en M€/an	CCF haute en €/an/hab.
	Capacité (en milliers de m3) Basse	Capacité (en milliers de m3) Haute	Valorisation basse en M€	Valorisation basse en €/hab.	Valorisation haute en M€	Valorisation haute en €/hab.						
AG	1 039	1 688	229	34	506	76	2	0,3	6	0,9		
AP	528	858	116	25	258	55	1	0,2	3	0,7		
LB	1 664	2 703	366	31	811	68	4	0,3	10	0,9		
Rmeuse	583	947	128	31	284	68	1	0,3	4	0,9		
Rméditerranée	2 516	4 089	554	41	1 227	90	6	0,4	15	1,1		
SN	2 562	4 164	564	33	1 249	72	6	0,3	16	0,9		
Corse	55	89	12	46	27	103	0	0,5	0	1,3		
Guadeloupe	72	118	16	38	35	83	0	0,4	0	1,0		
Guyane	22	36	5	31	11	68	0	0,3	0	0,8		
Martinique	59	96	13	34	29	76	0	0,3	0	0,9		
Réunion	175	285	39	55	85	121	0	0,5	1	1,5		
Total France	9 276	15 073	2 041	34	4 522	75	20	0,3	57	0,9		

Linéaire d'eau potable

Durée de vie	50 à 80 ans		Valorisation basse		Valorisation haute		CCF basse		CCF haute	
	Longueur de linéaire (km) valeur basse	valeur haute	en M€	en €/hab.	en M€	en €/hab.	en M€/an	€/an/hab.	en M€/an	€/an/hab.
AG	183 811	199 238	18 381	2754	25 901	3881	230	34	518	78
AP	35 253	35 253	3 525	753	4 583	979	44	9	92	20
LB	284 185	284 185	28 419	2398	36 944	3118	355	30	739	62
Rmeuse	37 853	37 853	3 785	907	4 921	1179	47	11	98	24
Rméditerranée	151 599	151 599	15 160	1112	19 708	1446	189	14	394	29
SN	129 000	130 389	17 415	1009	20 210	1171	218	13	404	23
Corse	3 642	3 642	364	1400	473	1820	5	17	9	36
Guadeloupe	5 087	5 087	509	1204	661	1565	6	15	13	31
Martinique	1 170	1 170	117	744	152	967	1	9	3	19
Guyane	2 764	2 764	276	725	359	942	3	9	7	19
Réunion	4 460	4 460	446	631	580	821	6	8	12	16
Total France	838 824	855 640	88 397	1 469	114 493	1 902	1 105	18	2 290	38

Branchements

Durée de vie	25 à 30 ans		Valorisation basse		Valorisation haute		CCF basse		CCF haute	
	Nombre de branchements		en M€	en €/hab.	en M€	en €/hab.	en M€/an	€/an/hab.	en M€/an	€/an/hab.
AG	2 343 870		2 108	316	3 510	526	70	11	140	21
AP	1 505 962		1 415	302	2 559	547	47	10	102	22
LB	4 021 783		3 679	311	6 330	534	123	10	253	21
Rmeuse	1 417 262		1 296	311	2 228	534	43	10	89	21
Rméditerranée	4 401 959		4 128	303	7 437	546	138	10	297	22
SN	4 338 883		4 044	234	7 203	417	135	8	288	17
Corse	89 582		81	313	138	531	3	10	6	21
Guadeloupe	139 038		129	306	229	541	4	10	9	22
Guyane	51 737		48	306	85	541	2	10	3	22
Martinique	125 522		117	306	207	541	4	10	8	22
Réunion	232 433		216	306	382	541	7	10	15	22
Total France	18 668 031		17 262	287	30 308	504	575	10	1 212	20

Répartition nationale du patrimoine eau potable

	Valorisation (en M€)				CCF (en M€/an)			
	Basse		Haute		Basse		Haute	
Production	12 696	11%	21 160	12%	423	20%	1 058	23%
Réservoirs	2 041	2%	4 522	3%	20	1%	57	1%
Linéaire d'EP	88 397	73%	114 493	67%	1 105	52%	2 290	50%
Branchements	17 262	14%	30 308	18%	575	27%	1 212	26%
Total	120 396	100%	170 483	100%	2 124	100%	4 617	100%

Total eau potable par District

	Valorisation (M€)		CCF (M€/an)	
	Basse	Haute	Basse	Haute
Adour Garonne	22 140	32 288	350	783
Artois Picardie	5 780	8 604	117	257
Loire Bretagne	34 741	47 880	557	1 192
Rhin Meuse	6 008	8 764	118	258
Rméditerranée	23 286	34 111	447	994
Seine Normandie	25 530	34 507	475	1 000
Corse	533	763	10	22
Guadeloupe	753	1 090	14	31
Guyane	200	298	4	9
Martinique	487	730	10	23
Réunion	941	1 448	21	48
TOTAL	120 396	170 483	2 124	4 617

ERNST & YOUNG

www.ey.com/fr

© 2007 Ernst & Young
Tous droits réservés